

N° 17

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

---

TOME V

COOPERATION

Par M. Adolphe CHAUVIN,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, *président* ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, *vice-présidents* ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Ahmed Abdallah, *secrétaires* ; Jean de Bagnaux, Clément Balestra, Roger Besson, Florian Bruyas, Henri Caillavet, Georges Cogniot, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. André Diligent, Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Jean Filippi, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre-René Mathey, Claude Mont, Jean Noury, Dominique Pado, Paul Pauly, Jacques Pelletier, Hector Peschaud, Gustave Philippon, Jacques Rastoin, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Mme Jeannette Thorez-Vermeersch, MM. René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

**Assemblée Nationale** (3<sup>e</sup> législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 8), 456 (tome I), 462 (3<sup>e</sup> partie) et in-8° 65.

**Sénat** : 15 et 16 (tomes I, II et III, annexe 8) (1967-1968).

---

**Lois de finances.** — *Coopération - Etats africains et malgache - Pays en voie de développement - Relations culturelles internationales.*

## TABLE DES MATIERES

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	3
<b>I. — Données générales</b> .....	4
A. — Superficie, population, commerce extérieur .....	4
B. — La situation culturelle .....	5
<b>II. — Les choix fondamentaux</b> .....	7
A. — La répartition de l'aide selon les régions bénéficiaires. Structures gouvernementales et caractères spécifiques de la coopération dans les Républiques africaines et malgache .....	7
B. — Classement des différentes aides selon leur origine .....	9
1° Comparaison de l'aide française avec celle des autres pays.	10
2° L'Europe et les Etats africains et malgache d'expression française .....	13
C. — La nature de l'aide : coopération technique civile, coopération culturelle, coopération technique militaire, coopération économique et sociale .....	15
<b>III. — Le cadre juridique : les accords culturels et techniques</b> .....	17
<b>IV. — Les structures locales</b> .....	25
A. — Les missions d'aide et de coopération .....	25
B. — Les centres culturels .....	26
<b>V. — Les relations culturelles</b> .....	28
A. — Investissements .....	28
B. — Enseignement :	
1° Adaptation de l'enseignement aux conditions du développement et aux possibilités d'emploi réel .....	31
2° Effectifs des enseignants, des élèves et des étudiants .....	38
C. — Bourses .....	41
D. — Echanges artistiques .....	43
E. — Radiodiffusion et télévision .....	45
<b>VI. — Coopération scientifique</b> .....	47
<b>VII. — Coopération technique</b> .....	60
A. — Les hommes .....	61
B. — Les modalités de la coopération technique :	
1° Bourses .....	71
2° Missions d'experts .....	72
3° Formation des techniciens .....	73
4° Etude des conditions du développement .....	75
5° Etude technique portant sur la création d'installations industrielles, de mise en valeur agricoles, etc. ....	76
<b>Conclusion</b> .....	78

Mesdames, Messieurs,

Les rapports économiques entre la France et les pays africains et malgache évoluent d'année en année.

Nos exportations à destination de l'Afrique représentaient en 1963 6,5 % de nos exportations totales, en 1965 elles ne représentaient plus que 5,5 %. Quant aux importations, les pourcentages sont respectivement de 5,8 % en 1963 et 4,9 % en 1965. Il en est de même de la part relative de la France dans le commerce extérieur des Etats : exportations : 57,3 % en 1961 et 44,7 % en 1965 ; importations : 63,2 % en 1961 et 57,3 % en 1965. Cette évolution résulte en particulier, des accords de Yaoundé, qui place les six partenaires européens sur un pied d'égalité dans leurs échanges avec les pays africains et malgache. Elle nous semble normale, mais la question que nous nous posons peut ainsi se formuler : quelles sont les chances de la culture française en Afrique dite d'expression française alors que les liens économiques qui nous unissent à elle sont moins forts ? Quelle est la place que nous voulons donner à une coopération culturelle et technique avec ces pays auxquels tant de liens nous attachent ? Comment pouvons-nous coordonner et équilibrer l'aide accordée à ces pays avec les actions de coopération que nous maintenons dans les autres pays du monde ?

Déjà, lorsque j'ai eu l'honneur de rapporter pour avis le budget des Relations culturelles et de la Coopération technique du Ministère des Affaires étrangères, j'ai été amené à étudier la question de la répartition des crédits entre les pays du Maghreb et ceux de l'ex-Indochine, d'une part, et ceux de l'étranger dits « traditionnels », d'autre part, c'est-à-dire les pays qui n'ont pas avec nous des liens historiques aussi forts. Votre Commission approuve la redistribution de l'aide entre les différents groupes de pays, tout en souhaitant qu'un volume suffisant soit conservé pour les pays du Maghreb et de l'ancienne Indochine, afin de maintenir notre présence et de continuer à apporter à ces pays une aide substantielle à leur développement.

S'agissant des pays africains et malgache d'expression française, notre position est semblable. Nous estimons que l'effort consenti en leur faveur ne doit pas nuire à l'ensemble de notre politique de relations culturelles et de coopération technique dans le reste du monde, mais nous voulons aussi que des moyens financiers et en personnel suffisants soient accordés au Ministère des Affaires étran-

gères pour qu'il puisse continuer d'aider, d'une façon très efficace, les pays dont le Secrétariat d'Etat à la Coopération a la charge.

Aussi exprimerons-nous notre inquiétude devant la très faible croissance du budget de la Coopération. On a pu calculer que de 1965 à 1968, alors que l'ensemble des dépenses ordinaires des budgets civils du pays augmentait de 34 %, celles du Secrétariat d'Etat à la Coopération ne progressaient que de 4 %. Bien entendu, votre Commission des Affaires culturelles ne s'estimera compétente pour donner un avis que sur les questions de coopérations culturelle et technique, c'est-à-dire sur des crédits qui représentaient en 1967 516.298.000 F sur un total de 1.076.114.000 F, soit environ 47,8 % de l'ensemble des crédits du Secrétariat d'Etat. Mais, la même observation peut être faite tant pour les pays dont le Secrétariat d'Etat à la Coopération a la charge que pour ceux dont la Direction générale des Relations culturelles et la Direction de la Coopération technique sont responsables. Les Relations culturelles et la Coopération technique sont, sans nul doute, non seulement le soutien d'une diplomatie, mais le moyen essentiel de cette diplomatie et, peut-être, sa substance même.

### I. — Données générales.

#### A. — SUPERFICIE, POPULATION, COMMERCE EXTÉRIEUR

	SUPERFICIE (millions de kilomètres carrés).	1965 (1)	TAUX d'accroissement (2) (1964).
		(En millions.)	
Cameroun (Fédération) .....	475	5.350	1,2
Congo (Brazzaville) .....	342	900	2,0
Côte d'Ivoire .....	322	3.900	2,25
Dahomey .....	116	2.400	2,9
Gabon .....	267	480	1,0
Haute-Volta .....	274	4.900	1,8
Mali .....	1.204	4.450	1,6
Mauritanie .....	1.086	1.050	1,8
Niger .....	1.189	3.350	2,7
R. C. A. ....	617	1.400	1,9
Sénégal .....	197	3.400	2,7
Tchad .....	1.284	3.400	2,25
Togo .....	57	1.650	2,6
Madagascar .....	590	6.350	3,0
	8.016	(3) 42.980	

(1) Source I.N.S.E.E., estimations.

(2) Etude de la C.O.G.E.R.A.F. (Compagnie Générale d'Etudes et Recherches pour l'Afrique).

(3) Densité (ensemble des pays : 5,3).

Commerce extérieur des Etats africains et malgache.

	1961				1965 (1)			
	Importations.		Exportations.		Importations.		Exportations.	
	Total.	France.	Total.	France.	Total.	France.	Total.	France.
	(Millions de francs.)							
Mauritanie .....	153,7	124,5	8,7	1,3	120,0	70,0	(2) 280,0	60,0
Sénégal .....	766,7	509,2	613,1	465,8	791,7	431,3	634,2	512,0
Mali .....	175,7	119,2	69,5	16,1	211,9	51,0	77,5	4,5
Dahomey .....	125,5	74,4	71,6	51,6	169,8	93,0	67,3	36,9
Haute-Volta .....	140,1	85,6	17,7	1,8	195,0	100,0	57,0	8,0
Côte-d'Ivoire .....	835,8	533,5	942,4	450,8	1.166,9	728,4	1.368,4	515,4
Niger .....	93,1	44,7	76,5	59,1	186,0	98,9	125,0	70,2
Togo .....	129,5	53,3	92,3	53,3	222,0	69,4	132,5	56,8
Union douanière équatoriale (3).....	802,5	484,7	543,6	303,2	917,6	528,4	974,4	366,8
Cameroun oriental.....	474,3	258,0	484,1	282,5	659,8	382,8	585,5	281,3
Madagascar .....	510,6	370,7	382,7	208,5	683,1	428,0	452,6	202,4
	4.207,8	2.657,8	3.302,2	1.894,0	5.323,8	2.981,2	4.754,4	2.114,3
Pourcentage .....		63,2 %		57,3 %		56,0 %		44,7 %

(1) Estimations pour Mauritanie et Haute-Volta.

(2) Cette augmentation s'explique par la vente du minerai de fer.

(3) Congo, Gabon, R. C. A., Tchad.

Les chiffres du commerce ont été extraits du rapport du Comité monétaire de la zone franc 1965, à l'exception de ceux de l'Union douanière équatoriale qui sont ceux du Bulletin *Données statistiques de l'I. N. S. E. E.*

B. — LA SITUATION CULTURELLE

Il n'est peut-être pas inutile, avant d'aborder l'étude des choix fondamentaux, de s'interroger sur la situation culturelle actuelle des pays avec lesquels nous avons des relations culturelles et de coopération technique. Trop de personnes, en effet, s'imaginent que les habitants de l'Afrique dite d'expression française

parlent, comprennent, écrivent notre langue. Il n'en est malheureusement rien ; quelques chiffres montreront que, si nous voulons que notre langue et notre culture soient effectivement la langue et la culture de ces pays, nous avons encore un long chemin à faire et ne devons pas ménager nos efforts.

Il est très difficile de connaître, d'une façon précise, le nombre d'analphabètes et celui des francophones. En ce qui concerne les francophones, cette difficulté n'est pas propre à l'Afrique ; dans le reste du monde, il est extrêmement difficile de savoir exactement combien d'habitants de chacun des pays avec lesquels nous avons des relations culturelles parlent notre langue, c'est-à-dire de mesurer les résultats de notre action. Quelques enquêtes statistiques localisées ont été faites qui ont montré, par exemple, qu'au Sénégal la proportion des hommes comprenant le français oscille entre 7 et 21 %, la proportion des femmes entre 0,5 et 10 %, à l'exception de la presqu'île du Cap Vert tout entière pénétrée d'une influence française ancienne et massive.

D'autres sondages sur échantillon, effectués en Côte-d'Ivoire, conduisent à un pourcentage de francophones (c'est-à-dire de personnes sachant parler notre langue, la lire et l'écrire plus ou moins bien) de l'ordre de 4 %. *En simplifiant beaucoup, on peut dire que 10 % des Africains et des Malgaches comprennent un français élémentaire, que 1 à 2 % parlent couramment notre langue, que 1 à 2 % ont suffisamment assimilé notre langue pour penser en français.*

Dans ces conditions, et malgré une scolarisation qui va croissant dans tous les Etats, c'est seulement au prix d'un effort poursuivi pendant une génération, et en dispensant un enseignement adapté et amélioré, que les pays africains et malgache intéressés pourront être qualifiés de francophones.

Nous espérons que ces quelques indications seront suffisantes pour faire disparaître tout optimisme et toute bonne conscience. Nous avons, en effet, un devoir vis-à-vis des pays africains et malgache dits d'expression française : mettre à leur disposition un des quelques grands véhicules internationaux de la culture et de la science, notre langue. Les langues française, anglaise, espagnole et russe sont les plus parlées dans le monde ; elles sont, par conséquent, des moyens indispensables de progrès, puisque toute science et toute culture s'expriment dans une langue et ne peuvent se communiquer qu'à ceux qui la connaissent.

## II. — Les choix fondamentaux.

### A. — LA RÉPARTITION DE L'AIDE SELON LES RÉGIONS BÉNÉFICIAIRES

Compte tenu des crédits de paiement, la Direction générale des relations culturelles disposera, en 1968, pour l'ensemble des pays dont elle a la charge, de 575.334.626 F : la Direction de la Coopération technique du Ministère des Affaires étrangères, d'une somme de 144 millions de francs environ.

Au total, les sommes consacrées à la Coopération culturelle et technique avec les pays autres que les pays africains et malgache d'expression française s'élèvent à 792.318.626 F. Les sommes prévues pour la coopération technique civile avec les pays africains et malgache atteindront, en 1968, 372.354.000 F (1) et, pour la coopération culturelle, 144 millions de francs environ (2).

Ainsi, le total des crédits de coopération technique civile et des relations culturelles *avec l'ensemble du monde* était, en 1967, de 1.355.666.626 F. La proportion de cette somme affectée aux Etats africains et malgache d'expression française est de 38 %, proportion qui semble devoir être à peu près la même en 1968.

Ces chiffres montrent l'importance très grande accordée par notre politique, aux Etats africains et malgache d'expression française peuplés, rappelons-le, de 43 millions d'habitants environ (3). Cette importance est également soulignée par l'existence d'un Secrétariat d'Etat à la Coopération et par la présentation séparée, en un fascicule budgétaire distinct, des crédits qui leur sont consacrés.

Ainsi se posent le problème des structures gouvernementales et celui de la spécificité de la Coopération dans les Républiques africaines et malgache.

---

(1) Le chiffre de la coopération technique civile pour les pays africains et malgache, en 1967, était de 371.681.000 F. Le total des sommes consacrées à la coopération culturelle et technique civile avec les pays africains et malgache s'est élevé en 1967 à 116.298.000 F.

(2) La réponse donnée par le Ministère à la question posée à ce sujet ne permet pas de préciser la part des crédits de paiement inscrits au chapitre 68-91 qui sont destinés à la Coopération culturelle (en 1967 ces crédits étaient de 59.885.000 F).

(3) Plus Congo-Kinshasa : 11 millions ; Rwanda : 2,695 millions ; Burundi : 2,234 millions (total pour ces trois pays : 15,329 millions).

Votre Commission ne méconnaît pas les raisons que l'on peut évoquer pour maintenir les structures actuelles. Elle ne méconnaît pas, non plus, la spécificité de notre coopération bilatérale française avec les Etats africains et malgache d'expression française au Sud du Sahara. L'analyse du fascicule budgétaire témoigne, en premier lieu, du caractère global de cette coopération bilatérale, puisque y sont inscrits des crédits de coopération culturelle, technique civile, technique militaire, économique et sociale. La coopération bilatérale en Afrique combine les investissements et l'aide en personnel dans toutes les structures névralgiques du développement économique et social : productions agricole, industrielle et minière, infrastructures et travaux publics, administration générale, justice et santé publique, enseignement et formation professionnelle.

A cet effet, l'action directe du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, relayée sur place par les Missions permanentes d'aide et de coopération, se combine avec celle d'organismes publics ou semi-publics d'intervention placés sous la tutelle du département et qui renforcent son action dans un domaine déterminé : B.D.P.A., S.A.T.E.C., C.F.D.T., et 8 Instituts de recherche dans le secteur agricole, B.E.P.T.O.M., pour les Postes et Télécommunications, O.F.E.R.O.M. pour les chemins de fer, O.C.O.R.A. pour la Radio et la Télévision, etc. Il s'agit donc d'un dispositif particulièrement cohérent, qui vise à aider nos partenaires à atteindre les objectifs de leur Plan de développement, en observant que les experts français ont fréquemment contribué à l'élaboration de ces Plans.

En second lieu, la coopération française avec ces Etats se caractérise par le fait qu'elle tend à y consolider la francophonie, à la demande même de nos partenaires qui, pour la plupart, n'ont pas de langue nationale. Un important effort est donc fourni pour que soit assuré en langue française l'ensemble des enseignements et des formations professionnelles, depuis le premier degré jusqu'à l'Université, en passant par la formation des cadres moyens. Il se traduit par l'envoi de personnel enseignant, la fourniture d'équipement et d'instruments pédagogiques, la recherche et le conseil pédagogique, l'octroi de bourses, l'accueil en France d'étudiants et de stagiaires, ainsi que par des investissements, notamment au profit des Universités. On observera que l'action en faveur de la francophonie ne se limite pas au cadre de l'enseignement et de la formation ; elle s'exprime aussi par l'aide en faveur de la



presse, de la radio et de la télévision locales, de même que par l'intermédiaire des conseillers et des Centres culturels, agents de diffusion de la pensée française.

Il existe d'autres traits qui contribuent à donner à notre coopération avec l'Afrique francophone un visage original : la permanence des contacts entretenus à tous les niveaux avec nos partenaires, les rencontres fréquentes entre les responsables français et ceux des différents Etats (conférences de ministres, colloques), le fait que des programmes d'aide et de relève sont étudiés en commun.

Ces caractères spécifiques justifient-ils vraiment les structures gouvernementales actuelles ? Votre Commission fait quelques réserves à ce sujet. Elle remarque, en particulier, que la coopération en faveur de l'Algérie, et plus généralement le Maghreb, avec qui nous avons des liens très étroits également, est gérée par les deux Directions de la Coopération technique et de la D. G. R. C. Il lui semblerait plus raisonnable de confier toutes les actions de coopération techniques à une seule autorité politique et de répartir les efforts selon des critères fonctionnels et non géographiques. Quoi qu'il en soit, votre Commission reconnaît que des efforts de coordination sont faits par les services intéressés. Il faut mentionner des organes communs, tels le Centre international des stages (C. I. S.) et l'Office de coopération et d'accueil universitaire (O. C. A. U.) pour le séjour des boursiers et des stagiaires. D'autres organismes interviennent indifféremment dans les quatorze Etats africains et malgache, ou dans ceux relevant directement de la compétence du Ministère des Affaires étrangères. Il en est ainsi pour le Bureau pour le développement de la production agricole (B. D. P. A.).

Enfin et surtout, des réunions régulières entre les responsables de l'assistance technique française dans le monde permettent d'harmoniser l'action de la France : réunions mensuelles sous la présidence du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la coopération, groupant les directeurs du secrétariat, le Directeur général des relations culturelles et le Directeur de la coopération technique du Ministère des Affaires étrangères ; Comité de gestion de l'assistance technique auquel participent chaque mois des représentants du Ministère des Affaires étrangères, du Secrétariat d'Etat du Ministère des Finances et des Affaires économiques, et du Centre national du commerce extérieur.

## B. — CLASSEMENT DES DIFFÉRENTES AIDES SELON LEUR ORIGINE

### 1° Comparaison de l'aide française avec celle des autres pays : —

Si, comme nous l'avons déjà dit, les autres pays prennent une part de plus en plus grande dans le commerce extérieur des pays africains et malgache d'expression française, ils ne sont pas, non plus, absents de ces pays dans le domaine de la Coopération. Mais les renseignements que nous avons pu obtenir du ministère, et que nous reproduisons ici, permettront à ceux qui voudront bien les lire de se persuader que l'effort et la position de la France sont, sans conteste et de très loin, les plus importants.

Les tableaux de la page 12 concernent l'assistance apportée aux Etats africains et malgache en 1966, comparativement au reste du monde, par les plus importants pays fournisseurs d'aide appartenant à l'O. C. D. E.

Il s'agit, en plus de la France, de deux pays francophones, la Belgique et le Canada, et de la République fédérale allemande, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

Les statistiques ont trait au personnel de coopération technique, enseignant et non enseignant, aux boursiers et stagiaires, ainsi qu'aux versements effectués au titre de la Coopération technique. Il faut préciser que les chiffres indiqués sont extraits des publications du Comité d'aide au développement de l'O. C. D. E. dont les méthodes de calcul sont différentes de celles du Secrétariat d'Etat. C'est ainsi que par assistants techniques l'O. C. D. E. entend aussi bien les personnels détachés que les experts se rendant en mission de longue ou de courte durée, ce qui explique certaines différences.

Ces statistiques font apparaître la part prédominante de l'aide française dans l'aire géographique constituée par les 14 Etats africains et malgache. On trouve dans l'enseignement 5.980 Français, 159 Canadiens, 21 Allemands, 45 Anglais et 5 Américains.

Quant aux assistants techniques non enseignants (y compris les experts temporaires), ils sont au nombre de 7.168 Français, 4 Belges, 8 Canadiens, 111 Allemands, 8 Anglais et 15 Américains.

Pour les volontaires les chiffres sont les suivants : 400 Français, 10 Belges, 33 Canadiens, 224 Allemands, 54 Anglais, 772 Américains.

Les proportions sont à peu près les mêmes pour les bourses et les stages.

Les versements au titre de l'assistance technique se montent à 143 millions de dollars pour la France, à 9 millions pour les Etats-Unis, à 6,2 millions pour l'Allemagne, et à un 1,8 million pour le Canada.

L'examen de ces statistiques fait apparaître qu'après celle de la France, les aides les plus consistantes sont apportées actuellement par les Etats-Unis et l'Allemagne.

En ce qui concerne l'assistance technique canadienne, encore modeste, elle se développe régulièrement depuis trois ans.

Quant à la Belgique, il faut rappeler que, pratiquement absente dans les 14 Etats, elle n'en effectue pas moins un effort tout à fait exceptionnel dans ses anciens territoires, c'est-à-dire au Congo-Kinshasa, au Rwanda et au Burundi : 2.991 assistants techniques, enseignants et non enseignants sur 3.219 en service dans le monde entier, près de 2.000 boursiers et stagiaires sur un total de 3.000. Les versements de la Belgique au titre de l'assistance technique ont atteint dans ces trois pays environ 38 millions de dollars en 1966.

Il n'existe pas de données officielles pour les pays de l'Est et la Chine.

Signalons néanmoins que l'U. R. S. S. a financé une école d'agriculture et une école forestière au Cameroun pour 300 étudiants, que 300 jeunes Congolais étudient en U. R. S. S., que 60 enseignants soviétiques exercent au Congo-Brazzaville, qu'une importante école supérieure des cadres a été financée au Mali par le parti communiste soviétique.

La Chine semble, pour l'instant, concentrer son action sur le Congo-Brazzaville, par l'accueil d'étudiants, et sur le Mali, où 1.300 experts techniciens chinois sont en fonction.

Il faut citer l'assistance technique israélienne : accueil de stagiaires africains, envoi d'experts, encadrement de mouvements de jeunesse, action coopérative.

Il existe aussi une assistance technique de Formose, dont le Gouvernement finance la présence d'environ 250 experts en riziculture, pêche, etc., particulièrement au Cameroun, au Togo, en Haute-Volta, à Madagascar, au Tchad et au Dahomey.

L'Assistance technique française au Congo-Kinshasa, Rwanda et Burundi, est assurée conjointement par le Ministère des Affaires étrangères et le Secrétariat d'Etat. En 1966 le Secrétariat d'Etat a accordé 67 bourses de stage et a pris en charge 129 assistants techniques.

**Personnel de coopération technique en 1966.**

	France.	Belgique.	Canada.	Allemagne.	Royaume-Uni.	Etats-Unis.
Total pour le monde.....	44.916	3.219	1.165	2.114	17.424	27.578
Dont E. A. M.....	14.109	4	167	132	53	20
Enseignants total.....	30.190	1.957	873	806	4.354	2.307
Dont E. A. M.....	5.980	»	159	21	45	5
Assistants techniques.....	14.326	1.262	292	1.308	11.747	7.359
Dont E. A. M.....	7.168	4	8	111	8	15
Volontaires total.....	400	313	549	1.566	1.323	17.912
Dont E. A. M.....	400	10	33	224	54	772

**Nombre des boursiers étudiants et stagiaires en 1966.**

	FRANCE	BELGIQUE	CANADA	ALLEMAGNE	ROYAUME-UNI	ETATS-UNIS
<i>Etudiants.</i>						
Total pour le monde.....	3.523	1.952	2.141	(2) 5.051	4.115	9.562
Dont E. A. M.....	2.960	90	60	119	44	11
<i>Stagiaires.</i>						
Total pour le monde.....	10.539	845	763	(1) 6.311	4.906	7.884
Dont E. A. M.....	1.718	26	43	443	150	14

(1) Non compris 359 formés dans les pays tiers ou dans leur pays d'origine.

(2) Non compris 132 étudiants et 1.649 stagiaires formés dans les pays tiers ou dans leur pays d'origine.

**Total de l'aide du secteur public à titre bilatéral en 1966.**

	FRANCE	BELGIQUE	CANADA	ALLEMAGNE	ROYAUME-UNI	ETATS-UNIS
Total des versements du secteur public à titre bilatéral..	694,1	78,0	180,5	453,7	445,8	3.548.000
Dont E. A. M.....	237,7	0,096	1,805	19,304	0,56	30.000
Dont assistance technique.	362	17,944	19,21	105,693	87,14	534.000
E. A. M.....	143	0,096	1,780	6,244	0,42	9.000

2° L'Europe et les Etats africains et malgache d'expression française :

Nous avons cherché, en particulier, à définir quelle était l'action du Fonds européen de développement en faveur de l'assistance technique et de la formation professionnelle. La coopération, en effet, de la Communauté économique européenne avec les pays et territoires d'outre-mer est inscrite dans la « convention d'association » signée à Yaoundé le 20 juillet 1963, entrée en application le 1<sup>er</sup> juin 1964, et qui lie la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté.

La nécessité d'une « coopération technique » avait été soulignée dès la mise en œuvre des interventions du premier F. E. D., tant par les services de Bruxelles que par les Gouvernements des Etats bénéficiaires. Aussi les négociations entre les six Etats membres et les Etats africains et malgache ont-elles abouti à une extension des catégories d'interventions du Fonds européen de développement pour la deuxième période quinquennale (1<sup>er</sup> juin 1964 - 31 mai 1969) :

— dans le domaine des investissements économiques et sociaux sont financées des opérations « d'assistance technique préparatoire, concomitante et postérieure aux investissements ». A ce titre, en 1966, la Commission a envoyé 324 assistants techniques opérationnels dont 202 dans les quatorze Etats africains et malgache et 77 au Congo-Kinshasa, au Rwanda et au Burundi ; le nombre des conseillers s'est élevé à 546 dont 516 dans les quatorze Etats et 94 dans les trois pays ex-belges ;

— pour la coopération technique générale, le F. E. D. prend en charge des études sur les perspectives de développement des économies des Etats associés et des programmes de formation de cadres et de formation professionnelle.

En outre, les bourses et stages sont financés, jusqu'à concurrence de 300 bourses par an, par le budget de fonctionnement de la Commission de la C. E. E. et, au-dessus de ce plafond, par le F. E. D.

A l'expiration des trois premières années du deuxième Fonds européen de développement (juin 1964-juin 1967), la situation des

engagements du F. E. D. au bénéfice des Etats africains et malgache associés est la suivante :

	ASSISTANCE technique liée aux investissements.		COOPERATION technique générale.	
	Nombre de projets.	Engagements (en U/C).	Nombre de projets.	Engagements (en U/C) (1).
Burundi .....	9	1.771.000	3	452.000
Cameroun .....	8	377.000		
Centrafrique .....	10	1.372.000	1	150.000
Congo-Brazzaville .....	6	412.000		
Congo-Kinshasa .....	10	462.000	5	2.268.000
Côte-d'Ivoire .....	5	52.000	2	7.000
Dahomey .....	5	587.000	1	2.000
Gabon .....	3	2.378.000		
Haute-Volta .....	11	1.129.000	1	38.000
Madagascar .....	11	1.030.000	1	66.000
Mali .....	14	1.191.000		
Mauritanie .....	2	35.000		
Niger .....	9	733.000		
Rwanda .....	18	1.848.000	2	1.313.000
Sénégal .....	3	12.000		
Somalie .....	12	2.845.000	2	1.068.000
Tchad .....	10	1.044.000	2	68.000
Togo .....	4	712.000		
Projets régionaux.....			23	20.398.000
Bourses .....				12.873.000
Stages .....				153.000
Colloques .....				420.000
Envoi d'experts.....				21.000
<b>Total .....</b>	<b>150</b>	<b>17.990.000</b>	<b>43</b>	<b>39.297.000</b>

(1) 1 U/C = 1 dollar U.S., soit environ 5 F fr.

Dans ce total figurent un certain nombre d'opérations individualisées intéressant la formation professionnelle, notamment :

Centrafrique : formation de cadres moyens des Travaux publics.....	150.000 U/C
Congo - Kinshasa : formation du personnel de l'O. T. R. A. C. O. ....	761.000 U/C
Etudes plan de formation du personnel de la Regidesco .....	43.000 U/C
Rwanda : formation de cadres des coopératives agricoles .....	881.000 U/C
Tchad : formation professionnelle d'ouvriers pour l'usine de la Société textile de Fort-Archambault .....	67.000 U/C
Total .....	1.902.000 U/C

Les effectifs des boursiers originaires des E. A. M. A. se sont accrus depuis l'origine du F. E. D., passant de 305 pour l'exercice 1961-1962 à 1.792 en 1966-1967. Parmi ceux-ci 1.235 boursiers sont affectés dans les Etablissements des Etats membres de la C. E. E., 508 dans ceux des E. A. M. A., 49 en Israël.

Plus de 600 candidatures nouvelles ont été enregistrées pour l'année académique 1966-1967, le nombre des reconductions s'élevant à environ 1.000 bourses.

### C. — LA NATURE DE L'AIDE

Nous avons dit qu'un des caractères spécifiques de la coopération avec les pays africains et malgache était la réunion dans un même fascicule budgétaire, signe d'un lien que l'on suppose ou désire assez fort entre les quatre formes d'aide : coopération technique civile, culturelle, technique militaire, coopération économique et sociale. Il importait, cependant, à votre Commission des Affaires culturelles de distinguer, dans chaque chapitre, ce qui relevait de chacune de ces quatre formes de coopération. Le tableau ci-joint permettra au Sénat de se rendre compte qu'un peu moins de la moitié des crédits (47,8 %) ont

été affectés en 1967 à la coopération technique civile et à la coopération culturelle.

TITRE	CHAPITRE	1966	1967	1968
<i>Coopération technique civile.</i>				
III .....	36-41	8.045.000	8.127.000	4.500.000
IV .....	41-41	401.054.000	363.554.000	367.854.000
V .....	68-91	»	»	»
<i>Coopération culturelle.</i>				
III .....	36-41	84.051.000	84.072.000	83.541.000
V .....	58-10	640.000	660.000	520.000
VI .....	68-91	74.024.000	59.885.000	Prévisions non encore arrêtées.
<i>Coopération technique militaire.</i>				
IV .....	41-42	122.066.000	120.299.000	133.099.000
<i>Coopération économique et sociale.</i>				
III .....	36-41	50.524.000	54.542.000	58.700.000
III .....	36-42	26.830.000	56.860.000	67.318.300
IV .....	41-41	34.500.000	31.000.000	31.000.000
VI .....	68-91	286.876.000	297.115.000	Prévisions non encore arrêtées.

La coopération technique militaire est loin d'être négligeable, mais la coopération la plus coûteuse est incontestablement la coopération économique et sociale puisque, pour elle seule, en 1967, elle atteignait 439.517.000 F.

Pour les raisons déjà évoquées dans l'introduction de ce rapport, votre Commission des Affaires culturelles estime que l'aide culturelle et technique est primordiale. Si tel est son avis, ce n'est sans doute pas parce que ces deux formes de coopération relèvent de sa compétence, mais parce que, nul n'en doute maintenant, l'aide la plus efficace que l'on puisse accorder à un pays en voie de développement consiste à former des hommes capables d'utiliser les techniques qui permettent de maîtriser la nature.

Nous n'entendons pas prendre position sur la légitimité des autres formes d'aide, mais nous nous opposerions, au cas où, pour des raisons financières, ce budget devrait être réduit, à ce que le



sacrifice porte sur l'aide culturelle et technique. Nous dirons d'avan-  
tage : *il serait hautement souhaitable que les crédits de coopération  
culturelle et technique soient, lors de la préparation du budget  
pour 1969, augmentés d'une façon très sensible, même si l'aide  
technique militaire, en particulier, et peut-être même l'aide écono-  
mique et sociale devaient être diminuées.* Nous sommes inquiets  
des conséquences que la réduction de la durée du service militaire  
pourra avoir sur notre coopération culturelle et technique dans  
l'ensemble du monde et nous n'entendons pas que les moyens en  
personnel qui servent cette coopération soient diminués. Aussi  
doit-on prévoir, pour qu'elle réponde mieux aux besoins ou même  
seulement pour qu'elle soit maintenue à son niveau actuel, des  
augmentations importantes de crédits ; nous ne nous associerions  
pas à des mesures de réduction des effectifs de coopération cultu-  
relle ou technique.

### III. — Le cadre juridique.

Comme pour les autres pays du monde, notre coopération  
culturelle et technique s'exerce dans le cadre d'accords culturels et  
techniques.

Il a paru intéressant d'en donner ici la liste, en en précisant  
la date, la nature et l'objet.

Liste des accords culturels et techniques conclus avec les Etats d'Afrique et Madagascar.

ETATS	ACCORDS		
	Date.	Nature.	Objet.
<i>Burundi</i> .....	11 février 1963.	Accord de coopération culturelle et technique.	Concours en personnel français enseignants et experts. Aide en matière de recherche scientifique et technique.
<i>Cameroun</i> .....	13 novembre 1960.	Accord général de coopération technique en matière de personnel.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des services publics du Cameroun et au perfectionnement des fonctionnaires camerounais.
	13 novembre 1960.	Protocole annexe (militaires hors cadre).	Emploi de personnels militaires en situation hors cadre dans les services publics du Cameroun (armée, gendarmerie, hôpitaux).
	13 novembre 1960.	Protocole annexe (personnels enseignants).	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel enseignant prévu par la convention culturelle et par l'accord général de coopération technique.
	13 novembre 1960.	Protocole annexe (magistrats).	Dispositions détaillées concernant le concours en magistrats.
	13 novembre 1960.	Convention culturelle.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des établissements publics d'enseignement et de culture.
	23 juillet 1959.	Convention de concours en personnel.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des services publics du Congo-Brazzaville et au perfectionnement des fonctionnaires congolais.
<i>Congo-Brazzaville</i> .....	23 juillet 1959.	Convention annexe sur l'aide et la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la culture.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des établissements publics d'enseignement et de culture.
	15 août 1960.	Accord de coopération culturelle.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des établissements publics d'enseignement et de culture.
	15 août 1960.	Accord relatif au centre d'enseignement supérieur de Brazzaville.	Concours en personnel français et en moyens matériels nécessaires au fonctionnement du centre d'enseignement supérieur de Brazzaville.

ETATS	ACCORDS		
	Date.	Nature.	Objet.
<i>Congo-Brazzaville (suite).</i>	7 novembre 1959.	Convention annexe (militaires hors cadre).	Emploi de personnels militaires en situation hors cadre dans les services publics du Congo-Brazzaville (armée, gendarmerie, hôpitaux).
<i>Congo-Kinshasa .....</i>	17 juillet 1963.	Accord de coopération culturelle et technique.	Concours en personnel français enseignants. Aide technique en matière de culture.
<i>Côte-d'Ivoire .....</i>	24 avril 1961.	Accord général de coopération technique en matière de personnel.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des services publics de la Côte-d'Ivoire et au perfectionnement des fonctionnaires ivoiriens.
	24 avril 1961.	Annexe relative aux magistrats.	Dispositions détaillées concernant le concours en magistrats.
	24 avril 1961.	Accord de coopération culturelle.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des établissements publics d'enseignement et de culture.
	24 avril 1961.	Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur.	Aide pour la création et le développement en Côte-d'Ivoire d'un enseignement supérieur d'un niveau égal à celui de l'enseignement supérieur français.
	30 juin 1959.	Convention annexe relative à l'emploi du personnel judiciaire.	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel judiciaire.
	4 décembre 1959.	Convention annexe (militaires hors cadre).	Emploi de personnels militaires en situation hors cadre dans les services publics ivoiriens, armée, gendarmerie, hôpitaux.
<i>Dahomey .....</i>	24 avril 1961.	Accord général de coopération technique en matière de personnel.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des services publics du Dahomey et au perfectionnement des fonctionnaires dahoméens.
	24 avril 1961.	Annexe relative aux magistrats.	Dispositions détaillées concernant le concours en magistrats.
	24 avril 1961.	Accord de coopération culturelle.	Aide apportée au développement de l'enseignement au Dahomey. Concours en personnel français enseignant.
	16 septembre 1959.	Convention annexe relative à l'emploi du personnel judiciaire.	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel judiciaire.

ETATS	ACCORDS		
	Date.	Nature.	Objet.
<i>Dahomey</i> (suite).....	16 septembre 1959.	Convention annexe (militaires hors cadres).	Emploi de personnels militaires en situation hors cadre dans les services publics du Dahomey (armée, gendarmerie, hôpitaux).
	8 janvier 1965.	Echange de lettres relatives à l'emploi du personnel judiciaire.	Institution d'une procédure plus simple et plus souple en matière de concours en personnel judiciaire.
<i>Gabon</i> .....	18 novembre 1959.	Convention relative au concours en personnel.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des services publics du Gabon et au perfectionnement des fonctionnaires gabonais.
	18 novembre 1959.	Convention annexe relative à la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la culture.	Concours en personnels français enseignants pour le fonctionnement des établissements publics d'enseignement et de culture du Gabon.
	18 novembre 1959.	Convention annexe (militaires hors cadre).	Emploi de personnels militaires en situation hors cadre dans les services publics du Gabon (armée, gendarmerie, hôpitaux).
	31 décembre 1959.	Convention annexe relative à l'emploi du personnel judiciaire.	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel judiciaire.
	17 août 1960.	Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur.	Aide consentie aux nationaux gabonais pour accéder à l'enseignement supérieur.
<i>Haute-Volta</i> .....	24 avril 1961.	Accord général de coopération technique en matière de personnel.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des services publics de Haute-Volta et au perfectionnement des fonctionnaires voltaïques.
	24 avril 1961.	Annexe relative aux magistrats.	Dispositions détaillées concernant le concours en magistrats.
	24 avril 1961.	Accord de coopération culturelle.	Aide apportée au développement de l'enseignement en Haute-Volta. Concours en personnel français enseignant.
	24 avril 1961.	Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur.	Aide apportée pour la création et le développement d'un enseignement supérieur en Haute-Volta.
	19 octobre 1959.	Convention annexe relative à l'emploi du personnel judiciaire.	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel judiciaire.

ETATS	A C C O R D S		
	Date.	Nature.	Objet.
<i>Haute-Volta</i> (suite) . . . . .	30 novembre 1959.	Convention annexe (militaires hors cadre).	Emploi de personnels militaires en situation hors cadre dans les services publics voltaïques : armée, gendarmerie, hôpitaux.
<i>Madagascar</i> . . . . .	7 juillet 1959.	Convention relative au concours en personnel.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des services publics de Madagascar et au perfectionnement des fonctionnaires malgaches.
	22 juillet 1959.	Convention annexe sur l'aide et la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la culture.	Concours en personnels français enseignants pour le fonctionnement des établissements publics d'enseignement et de culture à Madagascar.
	22 juillet 1959.	Convention annexe relative à l'emploi du personnel judiciaire.	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel judiciaire.
	9 février 1961.	Convention annexe (militaires hors cadre).	Emploi de personnels militaires en situation hors cadre dans les services publics malgaches : armée, gendarmerie, hôpitaux.
	8 juillet 1964.	Echange de lettres relatives à l'emploi du personnel judiciaire.	Institution d'une procédure plus simple et plus souple en matière de concours en personnel judiciaire.
	27 juin 1960.	Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur.	Coopération en vue d'assurer la création et le développement d'un enseignement supérieur à Madagascar.
	<i>Mali</i> . . . . .	2 février 1962.	Accord général de coopération technique.
2 février 1962.		Protocole particulier n° 1 relatif aux militaires hors cadre.	Emploi de personnels militaires en situation hors cadre dans les services hospitaliers maliens.
2 février 1962.		Accord de coopération culturelle et protocoles annexes n° 1 et n° 2.	Aide apportée au développement de l'enseignement au Mali. Concours en personnel français enseignant.
2 février 1962.		Echange de lettres relatives à l'application de l'accord général de coopération technique.	Rôle de l'ambassade de France au Mali pour l'application de l'accord général de coopération technique.

ETATS	ACCORDS		
	Date.	Nature.	Objet.
<i>Mali</i> (suite).....	2 février 1962.	Echange de lettres relatives aux magistrats.	Dispositions particulières concernant les magistrats.
<i>Mauritanie</i> .....	19 juin 1961.	Accord général de coopération technique en matière de personnel.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des services publics de Mauritanie et au perfectionnement des fonctionnaires mauritaniens.
	19 juin 1961.	Annexe relative aux magistrats.	Dispositions détaillées concernant le concours en magistrats.
	19 juin 1961.	Accord de coopération culturelle.	Aide apportée au développement de l'enseignement en Mauritanie. Concours en personnel français enseignant.
	22 juillet 1959.	Convention annexe relative au personnel judiciaire.	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel judiciaire.
	29 décembre 1959.	Convention annexe (militaire hors cadre).	Emploi de personnels militaires hors cadre dans les services publics mauritaniens : armée, gendarmerie, hôpitaux.
	16 novembre 1964	Protocole relatif à la formation professionnelle.	Admission de candidats enseignants mauritaniens dans les stages de formation professionnelle.
<i>Niger</i> .....	24 avril 1961.	Accord général de coopération technique.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des services publics du Niger et au perfectionnement des fonctionnaires nigériens.
	24 avril 1961.	Annexe relative aux magistrats.	Dispositions détaillées concernant le concours en magistrats.
	24 avril 1961.	Accord de coopération culturelle.	Aide apportée au développement de l'enseignement au Niger. Concours en personnel français enseignant.
	24 avril 1961.	Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur.	Aide apportée pour la création et le développement d'un enseignement supérieur au Niger.
	17 juillet 1959.	Convention annexe relative au personnel judiciaire.	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel judiciaire.
	11 septembre 1959.	Convention annexe (militaires hors cadre).	Emploi de personnels militaires hors cadre dans les services publics nigériens. Armée, gendarmerie, hôpitaux.

ETATS	ACCORDS		
	Date.	Nature.	Objet.
R. C. A. ....	17 juillet 1959.	Convention relative au concours en personnel.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des services publics de la R. C. A. et au perfectionnement des fonctionnaires centrafricains.
	6 novembre 1959.	Convention annexe (militaires hors cadre).	Emploi de personnels militaires hors cadre dans les services publics centrafricains. Armée, gendarmerie, hôpitaux.
	15 décembre 1959.	Convention annexe relative au personnel judiciaire.	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel judiciaire.
	18 janvier 1965.	Echange de lettres relatives au personnel judiciaire.	Institution d'une procédure plus simple et plus souple pour le concours en personnel judiciaire.
	13 août 1960.	Accord de coopération culturelle.	Aide apportée au développement de l'enseignement en R. C. A. Concours en personnel français enseignant.
	15 août 1960.	Accord relatif à l'enseignement supérieur.	Aide apportée pour le maintien du centre d'enseignement supérieur de Brazzaville.
Ruanda ....	4 décembre 1962.	Accord de coopération culturelle et technique.	Concours en personnel français nécessaire à la formation d'enseignants ruandais, à l'exécution d'études diverses.
	13 mai 1964.	Convention de coopération sanitaire.	Concours en personnel français médical, paramédical et administratif. Entretien de l'hôpital de Ruhengerie.
Sénégal ....	14 septembre 1959.	Convention relative au concours en personnel.	Concours en personnel français nécessaire au fonctionnement des services publics du Sénégal et au perfectionnement des fonctionnaires sénégalais.
	11 janvier 1960.	Convention annexe (militaires hors cadre).	Emploi de personnels militaires hors cadre dans les services publics sénégalais. Armée, gendarmerie, hôpitaux.
	4 février 1960.	Convention annexe relative au concours en personnel de l'enseignement.	Dispositions détaillées relatives au concours de personnels enseignants destinés au fonctionnement des services de l'enseignement du Sénégal.
	23 juin 1959.	Convention provisoire relative au personnel judiciaire.	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel judiciaire.
	21 janvier 1964.	Protocole relatif à la formation professionnelle.	Admission de candidats sénégalais aux stages de formation professionnelle organisés en France.

ETATS	ACCORDS		
	Date.	Nature.	Objet.
<i>Sénégal</i> (suite) .....	15 mai 1964.	Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur.	Aide pour le maintien et le développement d'un enseignement supérieur au Sénégal.
<i>Tchad</i> .....	19 mai 1964.	Convention relative au concours en personnel.	Concours en personnel français nécessaire au développement économique et social ainsi qu'à la consolidation des structures administratives.
	19 mai 1964.	Convention annexe relative aux militaires hors cadre.	Emploi de personnels militaires hors cadre dans les services publics tchadiens : armée, gendarmerie, hôpitaux.
	19 mai 1964.	Accord relatif à la création d'une commission mixte.	Commission destinée à donner son avis sur les problèmes d'application des accords de coopération.
	19 mai 1964.	Accord de coopération culturelle.	Aide apportée au développement de l'enseignement au Tchad. Concours en personnel français enseignant.
	19 mai 1964.	Convention annexe relative au concours dans le domaine de l'enseignement et de la culture.	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel enseignant.
	19 mai 1964.	Convention annexe relative aux magistrats.	Dispositions détaillées concernant le concours en magistrats.
	19 mai 1964.	Echange de lettres relatives à la subordination.	Subordination de principe des agents français aux agents tchadiens ou français des services publics du Tchad. Dérégations possibles.
	<i>Togo</i> .....	10 juillet 1963.	Accord général de coopération technique.
10 juillet 1963.		Echange de lettres relatives à la subordination.	Subordination de principe des agents français aux agents togolais ou français des services publics du Togo. Dérégations possibles.
10 juillet 1963.		Protocole annexe relatif aux magistrats.	Dispositions détaillées concernant le concours en magistrats.
10 juillet 1963.		Accord de coopération culturelle.	Aide apportée au développement de l'enseignement français au Togo. Concours en personnel français enseignant.
10 juillet 1963.		Protocole annexe relatif au personnel de l'enseignement.	Dispositions détaillées concernant le concours en personnel enseignant.



#### IV. — Les structures locales.

##### A. — LES MISSIONS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Notre action de coopération culturelle et technique dans les pays africains et malgache d'expression française dispose d'un support administratif assez complexe.

La coopération culturelle et technique, en effet, est menée non seulement par les conseillers culturels ou les chargés de mission de nos ambassades, qui sont au nombre de 18, mais aussi par des « missions permanentes d'aide et de coopération ». Ces missions ont été installées dans les capitales de l'Afrique francophone, de Madagascar et de l'ancien Congo belge. Elles sont dirigées par un chef de mission, secondé par des conseillers, chargés de mission et assistants.

L'effectif global de ces personnels s'élève à 55, soit 36 conseillers, 14 chargés de mission et 5 assistants :

- Madagascar bénéficie de la présence de 5 conseillers ;
- la Côte d'Ivoire, de 3 conseillers et 3 chargés de mission ;
- le Cameroun, de 4 conseillers et 1 chargé de mission ;
- le Sénégal, de 4 conseillers et 1 chargé de mission, les autres pays ayant des effectifs moindres.

Les missions interviennent surtout dans les deux domaines de l'assistance technique et des opérations de développement. Elles assurent la gestion des personnels français mis à la disposition des Etats au titre de la coopération technique. Elles contrôlent l'efficacité des assistants techniques et leur donne appui et conseil.

En matière de développement, elles procèdent à l'instruction en première instance des dossiers relatifs à la totalité des opérations présentées au financement du Fonds d'aide et de coopération dans les domaines technique, économique, financier et humain. Les projets à caractère culturel sont étudiés en liaison avec le conseiller culturel.

La structure dualiste de notre représentation dans les pays africains et malgache d'expression française ne laisse pas de poser des problèmes de coordination car si les missions relèvent, localement, de l'autorité des ambassadeurs, leur action déborde largement le cadre des activités normalement dévolues aux représentations diplomatiques dans les pays étrangers, pour la raison déjà dite, à savoir que notre coopération culturelle et technique dans ces pays est intimement liée à l'assistance technique militaire et à la coopération économique et sociale.

Les missions permanentes d'aide et de coopération sont dotées, au chapitre 31-41, de 4.807.915 francs pour les rémunérations principales, crédits inchangés par rapport à 1967 et, au chapitre 37-31, de 11.348.101 francs pour les dépenses de fonctionnement, crédits également inchangés par rapport à l'année dernière.

Nous voyons par cet exemple que, faute de progresser, le budget du Secrétariat d'Etat à la Coopération est en véritable régression, compte tenu de l'augmentation des rémunérations des fonctionnaires et du coût de la vie.

## B. — LES CENTRES CULTURELS

Très semblables, au contraire, aux centres culturels français des autres pays du monde, les centres culturels des Etats africains et malgache dont la création a été décidée dès 1961, sont au nombre de 19.

Il existe un centre culturel dans chaque capitale et dans cinq villes importantes : Saint-Louis au Sénégal, Douala et Buéa au Cameroun, Bobo-Dioulasso en Haute-Volta et Bouaké en Côte-d'Ivoire.

Les crédits qui leur ont été accordés en 1967 sont de deux sortes :

— Crédits de fonctionnement sur le Fonds d'aide et de coopération (titre III) d'un montant de 7.500.000 F.

— Crédits d'équipement (titre V, chap. 58-10) : 660.000 F.

L'activité des Centres culturels n'est pas uniforme mais dépend essentiellement de la nature du milieu où ils sont implantés.

Les Centres culturels français en Afrique ont un double rôle. D'une part, ils ont pour mission de présenter et diffuser la culture française en Afrique. D'autre part, compte tenu du caractère spécifique des Etats africains francophones et de Madagascar, les Centres culturels français jouent en quelque le rôle de maisons de la culture où l'animation prend le pas sur la présentation des valeurs culturelles.

\*  
\* \*

Les *bibliothèques* sont des éléments essentiels des Centres culturels. La plupart comprennent deux sections : une bibliothèque d'adultes et une bibliothèque d'enfants. Quelques-unes d'entre elles, devant l'affluence des lecteurs, ont dû essaimer et créer des annexes dans d'autres quartiers de la ville où le centre est installé : c'est le cas à Nouakchott et à Cotonou. D'autres enfin, tout en restant attachées étroitement au Centre, ont été installées dans des villes de province : c'est le cas de Zinder et Maradi dans le Niger, qui dépendent du centre de Niamey ; de Dolisie et Pointe-Noire au Congo, qui dépendent de Brazzaville.

En dehors du fonctionnement local proprement dit, les bibliothèques assurent un service de diffusion par l'envoi de caisses de livres dans des bourgs ou des villages où des correspondants responsables se chargent de la circulation et de la surveillance d'un service de prêt. Enfin, dans quelques Etats circulent des bibliobus qui font des tournées périodiques dans la brousse et assurent également la diffusion du livre. A Madagascar, il y a même un service par chemin de fer le « Camus Rail » qui connaît un réel succès.

Les bibliothèques sont toutes très fréquentées et restent toujours une des présences les plus vivantes et les plus estimées du public africain. Elles amènent le public à d'autres manifestations du Centre qui seraient autrement mal connues ou peu fréquentées.

On trouve dans ces bibliothèques un nombre de livres variant de 5.000 pour les centres secondaires à plus de 35.000 pour le plus important (celui de Tananarive). Le Secrétariat d'Etat a entrepris de doter chaque bibliothèque d'un nombre d'ouvrages triple de celui des prêts mensuels avec un minimum de 10.000 volumes. Ce travail d'équipement est pratiquement achevé. Il faut signaler que le fonctionnement est fondé sur les principes les plus nouveaux de bibliothéconomie : l'abondance de livres en édition bon marché plutôt que l'acquisition de livres reliés chers et nécessairement peu nombreux.

\*  
\* \*

La *section audio-visuelle* est un autre instrument efficace de notre action culturelle. Elle comprend une cinémathèque, une discothèque et une photothèque. Elle organise des séances de projection de films, d'audition de disques et des expositions tant au Centre même que chez les correspondants du Centre (écoles, associations, clubs). L'action est complétée par des tournées de cinébus et par un service de roulement de films entre différents points d'appui où sont installés en permanence des appareils de projection.

Une des actions les plus intéressantes des sections audio-visuelles, est l'appui qu'elles apportent sur la formation des clubs locaux — ciné-clubs ou photo-clubs — et les agents d'encadrement du centre prêtent leur concours aux autorités locales pour l'organisation de stages de formation artistique.

## V. — Les relations culturelles.

### A. — INVESTISSEMENTS

La coopération culturelle a bénéficié, en 1966 et 1967, respectivement des parts suivantes dans les ressources du Fonds d'aide et de coopération (en milliers de francs) :

— 1966 : 74.024, soit 20,5 % des crédits du chapitre 68-91 ;

— 1967 : 59.885, soit 16,8 % des crédits de ce même chapitre.

On trouvera ci-dessous, d'une part la liste des principaux investissements en matière de coopération culturelle réalisés ou en cours d'achèvement en 1967 ; d'autre part, la liste des principales opérations qui seront engagées en 1968.

Au Cameroun :

— la construction et l'équipement d'un pavillon de 100 chambres et d'un foyer à l'Université de Yaoundé ..... 2.000.000 F.

Au Congo-Brazzaville :

— la construction et l'équipement du Centre d'enseignement supérieur de Brazzaville ..... 4.030.000

En Haute-Volta :

— la construction et l'équipement des collèges d'enseignement général de Banfora et de Tenkodogo ..... 2.021.000

A Madagascar :

— la construction d'un pavillon de 160 chambres et de bureaux pour le Centre national des Œuvres à la Cité universitaire de Tananarive ..... 2.300.000

— les équipements sportifs de l'Université de Tananarive ..... 2.460.000

Au Niger :

— programme préparatoire à la mise en œuvre d'un enseignement télévisuel ..... 6.030.000

Au Tchad :

— la construction de 3 collèges d'enseignement général (Kelo, Moissala, Fianga) ..... 2.700.000

Universités d'Abidjan, Yaoundé, Tananarive :

— tranches 1965 et 1966 de construction et d'équipement ..... 32.350.000

Université de Dakar :

— construction de 2 pavillons pour logement d'étudiants étrangers ..... 3.980.000

Tous Etats :

— tranches 1965 et 1966 du programme général d'aides en équipements pédagogiques ..... 19.457.000

— programme 1966 et 1967 d'aide aux investissements des œuvres privées ..... 10.100.000

---

Total ..... 87.428.000 F.

La participation des Etats a été limitée à la fourniture des terrains et la plupart de ces opérations ont été réalisées « clés en main ».

En République Centrafricaine :

— la construction d'une école normale d'instituteurs à Bangui ..... 2.850.000 F.

Au Cameroun :

— construction et équipement du lycée de Bafoussam ..... 7.000.000

— construction et équipement du lycée bilingue de Buéa ..... 4.000.000

En Côte-d'Ivoire :

— l'équipement et le fonctionnement initial de l'Office de formation professionnelle..... 3.350.500

— la construction et l'équipement du Centre hospitalier universitaire d'Abidjan ..... 25.000.000

— construction de la troisième tranche de la cité Universitaire d'Abidjan ..... 5.700.000

Au Gabon :

— la création de l'Institut national d'études forestières de Cap Esterias ..... 1.125.000

— la construction et l'équipement de l'Institut pédagogique national de Libreville ..... 1.800.000

— la construction et l'équipement du Centre de formation commerciale de Port-Gentil ..... 1.660.000

Au Mali :

— la construction et l'équipement d'une école d'assistants médicaux ..... 1.400.000

Au Niger :

— la poursuite d'un programme préparatoire à la mise en œuvre d'un enseignement télévisuel. 8.952.000

Au Tchad :

— un programme de réforme de l'éducation et de la formation .....	1.579.000
— équipement radiophonique .....	3.461.000
Universités d'Abidjan, Yaoundé, Tanana- rive :	
— tranche 1967 de construction et d'équipe- ment .....	18.000.000

Tous Etats :

— poursuite du programme général d'aide en équipements pédagogiques (troisième tranche) ..	9.975.000
---	-----------

Rappelons que le total des autorisations de programme pour le Secrétariat d'Etat à la Coopération est inférieur de 1 million de francs à ce qu'il était en 1967 (357 millions contre 358 millions) et que les crédits de paiement sont en très faible hausse : 3.896.955 (1.150.342.902 contre 1.146.445.947 F).

Il est bien évident que, dans ces conditions, l'expansion culturelle française dans ces pays, pour lesquels nous avons des obligations si pressantes, ne pourra qu'être freinée par une insuffisance de crédits.

B. — ENSEIGNEMENT

1° *Adaptation.*

Le problème de l'enseignement dans les pays africains et malgache d'expression française, qui sont, à des degrés divers, au début ou en cours de développement, est assez difficile à résoudre. La tentation a été grande, et l'on y avait succombé, d'appliquer le même système d'enseignement qu'en France. Il semble qu'un effort d'adaptation ait été fait pour tenir compte des réalités économiques, sociales et culturelles que l'enseignement a pour mission de transformer. Il est sans doute peu d'économistes qui ne soient convaincus, en effet, de la nécessité où se trouvent ces pays, désirent vraiment se développer, de former des techniciens moyens, des ouvriers

qualifiés et, d'une façon générale, des hommes qui soient capables d'appliquer les techniques simples ou complexes au *niveau de l'exécution*, plus encore que d'ingénieurs de toute compétence.

Le système d'enseignement des Etats francophones d'Afrique noire et de Madagascar, calqué au départ sur le modèle français apparaît évidemment inadapté aux réalités économiques, sociales et culturelles. C'est la raison pour laquelle tous les Etats ont entrepris de l'adapter avec l'aide principalement de l'assistance technique française, avec l'aide aussi des institutions internationales (U.N.E.S.C.O.) et parfois l'appoint très limité d'autres aides bilatérales étrangères. Cet effort est conduit dans chaque Etat par un bureau, centre ou institut pédagogique fortement encadré par les assistants techniques français.

Les deux conférences annuelles des Ministres africains de l'Education nationale sont un peu l'organe qui coordonne cette recherche et par la confrontation des différentes expériences menées, dégage des orientations communes, parfois même adopte des programmes interafricains ; ainsi, en Histoire et Géographie au niveau du second degré.

Certains Etats ont entrepris une réforme d'ensemble des structures de leur enseignement ; ainsi, le Mali et le Congo, qui ont créé une école moyenne dans le prolongement de l'enseignement primaire. D'autres n'ont modifié que les structures de leur enseignement primaire et s'orientent vers sa division en deux cycles : un premier cycle de quatre ans destiné à assurer au plus grand nombre une éducation de base, et un cycle de deux ans de préparation à l'enseignement du second degré.

En matière de contenu et de méthodes d'enseignement, l'effort d'adaptation s'oriente dans deux directions principales :

— introduction de nouvelles méthodes d'apprentissage du français, directes, pratiques, vivantes, inspirées des méthodes modernes d'enseignement des langues étrangères accordant la priorité au langage. Cette réforme, très profonde au niveau du cours d'initiation, se continue ensuite jusque dans l'enseignement du second degré ;

— « ruralisation » de l'enseignement, expression par laquelle il faut entendre son adaptation au milieu rural qui est celui de la très grande majorité des enfants africains. Elle ne s'accompagne pas



seulement d'une transformation du contenu didactique, qui trouve sa source dans l'environnement, mais aussi d'une refonte des méthodes qui se font actives, le tout dans le but de fonder la formation intellectuelle de l'enfant sur l'activité sensori-motrice manuelle conçue en même temps comme éducation gestuelle en vue de lui donner une formation à la fois théorique et pratique, un savoir et un savoir-faire.

Signalons aussi, au niveau de l'enseignement du second degré, les expériences d'introduction de la technologie générale, conçue comme méthode concrète d'accès aux sciences exactes et moyen de susciter l'intérêt pour les techniques.

Le tableau ci-après permettra au Sénat de se rendre compte de la situation exacte de l'enseignement et des réformes en cours dans l'Afrique d'expression française.

ÉTAT	INSTITUTION chargée de l'adaptation de l'enseignement.	RÉFORMES des structures de l'enseignement.
Cameroun .....	Centre pédagogique.	
Centrafrique .....	Centre de recherche et d'action pédagogique.	
Congo .....	Centre national de recherche et de documentation pédago- gique.	Enseignement primaire. 10 ans. Cycle élémentaire..... 6 ans. Cycle moyen..... 4 ans. Enseignement second.. 3 ans.
Côte-d'Ivoire .....	Service pédagogique.	
Dahomey .....	Centre de recherche et d'action pédagogique. — Institut péda- gogique national.	
Gabon .....	Institut pédagogique national.	Enseignement obligatoire jus- qu'à 16 ans.
Haute-Volta .....	Centre de documentation et de perfectionnement pédago- gique.	
Madagascar .....	Bureau pédagogique.	Enseignement primaire : 1 <sup>er</sup> cycle, 4 ans ; 2 <sup>e</sup> cycle, 2 ans. Education de base pré- paration au deuxième degré.
Mali .....	Institut pédagogique national.	Enseignement fondamental, 9 ans ; 1 <sup>er</sup> cycle, 5 ans ; 2 <sup>e</sup> cycle, 4 ans ; enseignement secondaire, 3 ans.
Mauritanie .....	Centre pédagogique.	Enseignement primaire : porté de 6 à 7 ans ; 1 <sup>re</sup> année, cours initiation à l'arabe.
Niger .....	Centre pédagogique.	Projet pour enseignement pri- maire : 1 <sup>er</sup> cycle, 4 à 5 ans ; 2 <sup>e</sup> cycle, 2 ans.
Sénégal .....	Bureaux pédagogiques du Mi- nistère de l'Education natio- nale et du Ministère de l'Enseignement technique.	
Tchad .....	Bureau pédagogique.	Enseignement primaire : 1 <sup>er</sup> cycle, 4 ans ; 2 <sup>e</sup> cycle, 2 ans. Education de base pré- paration au deuxième degré.
Togo .....	Institut pédagogique national.	

P R I M A I R E			Post-primaire
Initiation au français.	« ruralisation » adaptation au milieu rural.	Expériences et réformes diverses.	et initiation professionnelle.
Méthode Tranchart.	Projet U. N. E. S. C. O.		
Expérience méthode Tranchart.	Introduction enseignement agricole pratique.		
Expérience méthode groupe de recherche pédagogique.	Expérience de refonte d'ensemble contenu et méthodes.		
Expérience méthode Tranchart.	Jardins scolaires.	Expérience enseignement programmé.	Ecoles coopératives agricoles et artisanales.
	Introduction enseignement agricole, théorique et pratique.		Expérience d'enseignement terminal (14-16 ans).
Méthode Malzac.	Refonte d'ensemble contenu et méthodes.	Bilinguisme malgache - français.	Education rurale de 14 à 17 ans pour les non scolarisés.
	Projet ruralisation.		Centres d'orientation pratique (projet Fonds spécial).
		Bilinguisme arabe - français.	Projets de centres d'études rurales (2 ans).
Méthode Tranchart.	Projet U. N. E. S. C. O.	Expérience d'enseignement intégralement télévisuel et adapté.	Projet d'enseignement post-scolaire rural.
Méthode appliquée Centre linguistique de Dakar.			
Expérience méthode groupe de recherche pédagogique.	Expérience de refonte d'ensemble contenu et méthodes.		Education populaire pour les élèves quittant l'école primaire fin 1 <sup>er</sup> cycle, à 17 ans formation professionnelle agricole.

ETAT	SECOND			
	Adaptation du 1 <sup>er</sup> cycle.	Enseignement du français 1 <sup>er</sup> cycle.	Introduction Technologie.	Ruralisation.
Cameroun .....		Méthode BELC «Pierre et Seydou» au Cameroun occidental.	Expérience des lycées: Yaoundé, Douala, Bafoussam.	
Centrafrique .....				
Congo .....	Cycle d'observation et d'orientation en 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> .	Méthode BELC, horaires renforcés (9 h) en 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> .	Expérience dans C. E. G. de Brazzaville.	
Côte-d'Ivoire .....	Classes d'adaptation en 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> .	Expérience méthode BELC.		
Dahomey .....				C. E. G. transformé en collège d'enseignement moderne agricole.
Gabon .....		Expérience d'adaptation en 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> .	Expérience au lycée de Libreville.	
Haute-Volta .....		Expérience méthode BELC.		
Madagascar .....	Cycle de transition en 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> .			
Mali .....				
Mauritanie .....			Expérience à Nouakchott.	
Niger .....				
Sénégal .....				
Tchad .....				
Togo .....			Candidat à une expérience.	Refonte contenu et méthode enseignement dans C. E. G.

DEGRE				FORMATION
Français 2 <sup>e</sup> cycle.	Histoire, Géographie.	Autres disciplines et divers.	Examens.	des Maîtres.
Réforme des Programmes à l'étude.	Nouveaux Programmes communs à tous les Etats francophones (adoptés par la Conférence des Ministres de l'Education nationale).	Expérience enseignement bilingue à Buéa et Yaoundé.		Ecole normale à vocation rurale (U.N.E.S.C.O.).
		Projet d'enseignement mathématiques modernes.  Constitution documentation diapositives sciences naturelles.  Projet d'enseignement mathématiques modernes.  Programme arabe littéral.  Projet d'enseignement mathématiques modernes.	Brevet d'études moyennes générales ou techniques.          Diplôme fin d'études fondamentales. Baccalauréat malien.	Créations de Centre d'animation et formation pédagogiques (C. A. F. O. P.).          Projet d'Ecole normale à vocation rurale (U. N. E. S. C. O.).

2° *Effectifs des enseignants, des élèves et des étudiants.*

La qualification du personnel enseignant s'améliore d'année en année parce que le nombre des candidatures s'est accru régulièrement. Les pénuries, qui atteignaient il y a quelques années la majorité des disciplines du second degré long, se sont atténuées et ne concernent plus que les mathématiques — les ingénieurs du contingent permettent de répondre aux besoins — et les lettres pour lesquelles la crise demeure très aiguë. Une pléthore est apparue dans des disciplines telles que la philosophie, l'histoire et la géographie, les sciences physiques, les sciences naturelles. Ce mouvement est conforme à l'évolution constatée en France.

Cette amélioration de la qualification du personnel enseignant se traduit par les chiffres suivants :

Enseignement du premier degré :

- pourcentage de personnel titulaire en 1965-1966.. 95 %
- pourcentage de personnel titulaire en 1966-1967.. 96 %

Il n'est plus recruté que les appelés du contingent munis de C. A. P.

Enseignement secondaire court :

- pourcentage de titulaires en 1965-1966 :
  - C. E. G. .... 64 %
  - Instituts ..... 28 %
  - 92 %
- pourcentage de titulaires en 1966-1967 :
  - C. E. G. .... 61 %
  - Instituts ..... 31 %
  - 92 %

Enseignement secondaire long :

- pourcentage en 1965-1966 :
  - de titulaires ..... 43 %
  - de licenciés ..... 20 %
  - 63 %
- pourcentage en 1966-1967 :
  - de titulaires ..... 43 %
  - de licenciés ..... 24 %
  - 67 %

Les deux tableaux suivants donneront la situation exacte pour l'année 1966-1967 des enseignements primaire, secondaire et universitaire.

**Enseignement primaire et secondaire 1966-1967.**

	PRIMAIRE		SECONDAIRE	
	Enseignement.	Formation des maîtres.	Enseignement.	Formation des maîtres.
<i>Cameroun :</i>				
Effectifs d'élèves.....	(1) 704.000	400	(1) 42.608	175
Maîtres autochtones.....	10.595	10	623	U. N. E. S. C. O.
Maîtres français.....	60	6	377	2
<i>Congo :</i>				
Effectifs d'élèves.....	194.968	324	18.539	288
Maîtres autochtones.....	3.264	11	215	18
Maîtres français.....	16	10	273	2
<i>Côte-d'Ivoire :</i>				
Effectifs d'élèves.....	376.000	2.152	31.927	293
Maîtres autochtones.....	5.937	»	»	»
Maîtres français.....	53	89	792	17
<i>Dahomey :</i>				
Effectifs d'élèves.....	130.774	129	12.176	»
Maîtres autochtones.....	1.927	»	125	»
Maîtres français.....	7	6	118	»
<i>Gabon :</i>				
Effectifs d'élèves.....	(2) 81.125	(2) 300	(2) 6.400	»
Maîtres autochtones.....	1.044	»	34	»
Maîtres français.....	11	9	161	»
<i>Haute-Volta :</i>				
Effectifs d'élèves.....	94.546	1.153	8.696	»
Maîtres autochtones.....	1.130	»	»	»
Maîtres français.....	15	28	174	6
<i>Madagascar :</i>				
Effectifs d'élèves.....	708.995	2.551	62.094	131
Maîtres autochtones.....	9.475	»	2.523	8
Maîtres français.....	108	81	799	7

(1) 60 % des élèves du primaire et 70 % du secondaire sont dans l'enseignement privé.

(2) 52 % des élèves du primaire et 45 % du secondaire sont dans l'enseignement privé, qui assure également à 50 % la formation des maîtres du primaire.

	PRIMAIRE		SECONDAIRE	
	Enseignement.	Formation des maîtres.	Enseignement.	Formation des maîtres.
<i>Mali :</i>				
Effectifs d'élèves.....	150.568	1.320	27.765	178
Maîtres autochtones.....	2.852	30	996	8
Maîtres français.....	18	16	209	11
<i>Mauritanie :</i>				
Effectifs d'élèves.....	22.008	228	1.866	»
Maîtres autochtones.....	1.190	»	30	»
Maîtres français.....	9	11	64	»
<i>Niger :</i>				
Effectifs d'élèves.....	70.657	541	3.214	»
Maîtres autochtones.....	1.530	5	36	»
Maîtres français.....	3	27	118	»
<i>R. C. A. :</i>				
Effectifs d'élèves.....	136.000	465	5.120	»
Maîtres autochtones.....	2.400	8	49	»
Maîtres français.....	12	11	204	»
<i>Sénégal :</i>				
Effectifs d'élèves.....	231.146	956	32.834	167
Maîtres autochtones.....	4.781	»	288	»
Maîtres français.....	64	40	750	18
<i>Tchad :</i>				
Effectifs d'élèves.....	172.485	594	8.050	»
Maîtres autochtones.....	2.136	12	80	»
Maîtres français.....	9	22	214	»
<i>Togo :</i>				
Effectifs d'élèves.....	157.548	30	14.070	»
Maîtres autochtones.....	3.031	5	147	»
Maîtres français.....	3	2	60	»



Enseignement universitaire 1966-1967.

	EFFECTIFS	MAITRES	
		Autochtones.	Français.
Abidjan (Université) .....	1.347	(1)	(1)
Dakar (Université) .....	(2) 2.450	(1)	(1)
Institut du Benin (3) .....	(2) 50	(1)	(1)
Brazzaville F. E. S. A. C., centre d'enseignement supérieur .....	1.080	8	91
Tananarive (Université) .....	(2) 2.145	(1)	(1)
Yaoundé (Université) .....	1.834	(1)	(1)

(1) Les professeurs relèvent du Ministre de l'Education nationale.

(2) Au 1<sup>er</sup> janvier 1965.

(3) L'enseignement préparatoire aux études universitaires est partagé entre Lomé (propédeutique lettres) et Cotonou (propédeutique sciences).

N. B. — Au 1<sup>er</sup> janvier 1965 les effectifs des « Instituts divers et enseignement technique supérieur » étaient les suivants : Dakar, 1.031 ; Abidjan, 228 ; F. E. S. A. C., 330 ; Tananarive, 421 ; Yaoundé, 153.

La totalisation de ces derniers chiffres avec les précédents n'est pas possible ; certains étudiants seraient comptés deux fois.

### C. — BOURSES

Comme pour les pays d'autres régions du monde, notre action culturelle s'exerce grâce à des bourses données à des étudiants des pays africains et malgache d'expression française.

Nous noterons ici une particularité : les bourses d'études accordées au niveau universitaire dans les six centres suivants : Dakar, Abidjan, Yaoundé, Institut du Benin, Lomé et Cotonou, F. E. S. A. C. (Brazzaville) et Tananarive. La durée du séjour est en moyenne de cinq ans car les étudiants qui viennent en France sont de plus en plus orientés vers les grandes écoles pour lesquelles deux années en classe préparatoire précèdent les trois ans normaux de scolarité.

Solution raisonnable : aucune bourse n'est attribuée en France pour les deux premières années d'études supérieures (D. U. E. S. et D. U. E. L.) qui doivent être effectuées sur place, dans les universités africaines. Notons, à l'avantage des étudiants d'Afrique, que

les frais de voyage aller-retour sont à la charge du Gouvernement français, ce qui n'est pas toujours le cas pour les étudiants des pays à la charge de la D. G. C. R. En outre, le Gouvernement français prend en charge un voyage aller-retour en Afrique pendant les vacances scolaires, au terme de deux années de scolarité. On voit que le système des bourses est très favorable aux étudiants des pays africains et malgache d'expression française.

Les tableaux suivants permettront de se rendre compte de la répartition, par discipline :

— des boursiers du Gouvernement français (F. A. C.) au 1<sup>er</sup> mars 1967 ;

— des boursiers du Gouvernement français dans les universités africaines (1966-1967).

**Répartition par discipline des boursiers du Gouvernement français (F. A. C.) au 1<sup>er</sup> mars 1967.**

ENSEIGNEMENT supérieur.	ENSEIGNEMENT technique moyen professionnel.	ENSEIGNEMENT paramédical et social.	TABLEAU récapitulatif.
Médecine ..... 92	L. T. .... 1	Educ. spécial. .... 1	Enseignement supérieur ..... 629 Enseignement technique supérieur. 185 Enseignement technique moyen professionnel ..... 26 Enseignement paramédical ..... 2 Enseignement spécialisé ..... 25 <hr/> 867 <hr/> Garçons ..... 760 Filles ..... 107
Pharmacie ..... 25	Chimie labo. .... 3	Sages-femmes ..... 1	
Dentaire ..... 5	Commerce compt. .. 2	— 2	
Sciences ..... 95	Décoration ..... 2		
Lettres ..... 80	Documentation ..... 1		
Droit ..... 33	Expert-comptable .. 10		
Sciences économiques ..... 21	Marine marchande.. 3	<b>ENSEIGNEMENT spécialisé.</b>	
Inst. univ. .... 16	Mines ..... 1	Art dramatique.... 1	
Inst. fac. .... 1	Secrétariat ..... 1	Education physique. 12	
Inst. de technologie. 1	T. P. .... 2	Interprètes ..... 3	
Grandes écoles... 131	26	Journalisme ..... 8	
Prép. grandes écoles ..... 129		Rééducation ..... 1	
629		25	
<b>ENSEIGNEMENT technique supérieur.</b>			
Elèves ingénieurs.. 174			
Techniciens supérieurs ..... 11			
185			

**Répartition par discipline des boursiers du Gouvernement français  
dans les Universités africaines (1966-1967).**

	DAKAR	ABIDJAN	YAOUNDE	F. E. S. A. C. (1).	TANANARIVE	INSTITUT du Benin.
Droit et sciences économiques .....	265	117	35	29	26	
Médecine, pharmacie....	288	60	»	»	3	
Sciences .....	243	144	25	25	113	
Lettres, sciences humaines .....	248	74	20	5	34	
Ecole agronomique.....	»	»	»	»	15	
	1.044	395	80	(2) 59	191	(3) 20

(1) Fondation d'enseignement supérieur d'Afrique centrale.

(2) A ce chiffre, il convient d'ajouter les 134 boursiers des enseignements para-universitaires du F.E.S.A.C. : section médico-sociale (51), institut zootechnique (37), institut polytechnique (34), section agricole (12).

(3) Niveau 1<sup>re</sup> année D. U. E. L. et D. U. E. S.

La répartition par académie fait apparaître pour Paris une préférence marquée. Deux cent soixante-treize étudiants boursiers sont inscrits dans cette académie, sur un total de 867. Nous ferons ici des remarques analogues à celles que nous avons faites sur le budget du Ministère des Affaires étrangères et demandons instamment au Secrétariat d'Etat de répartir les boursiers, dans toute la mesure possible, dans les académies de province.

#### D. — ECHANGES ARTISTIQUES

Les échanges artistiques sont une forme d'action culturelle qui devrait se développer grâce à des crédits plus importants. On jugera, en effet, d'après les indications insérées ci-dessous que les projets pour 1967 et 1968 ne sont pas d'une ampleur considérable.

Auparavant nous rappellerons à ce sujet que le Ministère des Affaires culturelles subventionne les théâtres nationaux, dramatiques et lyriques ainsi qu'un nombre assez important de troupes permanentes, de centres dramatiques et de maisons de culture.

Nous aimerions qu'une *coordination* plus étroite s'instaure entre les services du Secrétariat d'Etat à la Coopération et ceux du Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles, en vue d'utiliser *tous les moyens* dont nous disposons pour que la culture française soit mieux connue, sous sa forme dramatique en particulier, dans les pays africains et malgache d'expression française.

Pour l'année 1967-1968, les projets d'échanges artistiques comprennent :

1° Quatre tournées théâtrales :

- troupe Rozan au Sénégal, Mauritanie, Mali, Niger ;
- troupe Davy en Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Dahomey ;
- troupe Jacquemont au Cameroun, Gabon, Congo, Tchad, R. C. A. ;
- troupe Savatier à Madagascar.

2° Deux stages de formation théâtrale :

- stage de longue durée (deux mois) dirigé par G. Toussaint à Abidjan, dans le cadre de l'Institut national des Arts ;
- stage inter-Etats dirigés par MM. Cordreaux et Ronfard au Dahomey ;

3° Deux tournées musicales :

- M. J. Serres au Cameroun, Gabon, R. C. A. ;
- M. Ivry Gitlis en Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta et Togo.

4° L'envoi d'*expositions* et une aide aux *musées* africains.

Comme les années précédentes, le théâtre reste le centre de ce programme. L'expérience confirme en effet que le théâtre est la forme d'art qui a le plus de chances de correspondre aux dons et au désir d'expression des Africains. L'action menée par le Secrétariat d'Etat commence à porter ses fruits, et nous assistons à l'écllosion de troupes locales, à l'organisation d'écoles de théâtre, à l'apparition d'acteurs. Le théâtre africain d'expression francophone n'est encore qu'à ses balbutiements, mais il existe et nous devons l'aider. C'est pourquoi les tournées sont dorénavant conçues de façon à visiter moins de pays, mais à rester plus longtemps dans chacun d'eux. Ceci permet un dialogue plus fécond entre troupes françaises et troupes locales.

C'est pourquoi également les crédits destinés au théâtre sont passés de 750.000 F en 1966 à 1.080.000 F en 1967.

D'autre part, une orientation nouvelle est donnée à notre action dans le *domaine musical*. Compte tenu de l'extrême richesse de la tradition africaine et sans négliger pour autant la présentation de notre musique classique, nous nous efforçons de montrer tous les points communs entre notre musique contemporaine et celle de l'Afrique.

Enfin, tout en continuant à envoyer des *expositions* dans les centres culturels français, nous définissons une politique d'aide aux *musées* africains.

Pour permettre l'effort supplémentaire que nous avons dû faire pour accompagner le succès de notre action dans le domaine théâtral, les crédits demandés sont passés de 1.150.000 F en 1966 (dont 750.000 F pour le théâtre) à 1.450.000 F (dont 1.080.000 F pour le théâtre) en 1967. Les crédits demandés pour l'année 1968-1969 sont identiques à ceux de l'année en cours.

#### E. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

En tant que rapporteur pour avis du budget de la Direction générale des relations culturelles, j'ai cru devoir insister sur la nécessité d'utiliser le plus possible ces moyens extraordinaires de pénétration des masses que constituent la radiodiffusion et la télévision.

S'il nous paraît absolument nécessaire de développer l'action culturelle menée par ces moyens techniques modernes dans des pays où la langue française est peu connue et où, en tout cas, elle n'est pas langue véhiculaire, *a fortiori* le sera-t-il d'utiliser radiodiffusion et télévision dans des pays francophones.

Des actions non négligeables sont entreprises en ce domaine grâce à l'O. C. O. R. A.

Pour l'essentiel l'O. C. O. R. A. exerce ses activités dans les trois domaines suivants : formation de personnels africains et malgaches, mise à disposition de personnels d'assistance technique, production et fourniture de programmes.

En ce qui concerne la formation de cadres locaux, l'O.C.O.R.A. assure chaque année la formation professionnelle de 70 à 80 agents

africains. Quant aux personnels d'assistance technique fournis aux stations africaines et malgaches (techniciens et agents de programmes), ils s'élèvent à 115 agents environ.

Dans le domaine de la production et de la fourniture de programmes, l'O. C. O. R. A. diffuse environ 30.000 heures d'émissions dont 12.000 en provenance de l'O. R. T. F.

Cette diffusion représente l'envoi de 20 heures de productions hebdomadaires à chacune des 27 stations de radiodiffusion que dessert l'Office et à 5 heures 30 de productions télévisées hebdomadaires à chacune des quatre stations de télévision (Côte d'Ivoire, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa et Gabon).

Il faut souligner que l'O. C. O. R. A. est le seul organisme existant actuellement à réaliser, proposer et envoyer des enregistrements sonores à des Etats en voie de développement.

En 1967, les prestations ainsi fournies représentent :

— en informations : 232 heures produites dont 83 heures d'informations filmées pour la télévision et 4.600 heures diffusées sur l'ensemble des réseaux africains ;

— en programme : 1.000 heures ont été produites et 13.400 heures ont été diffusées.

Sur les 1.000 heures produites annuellement en programmes, 646 heures concernent des émissions éducatives correspondant à 8.600 heures d'émissions éducatives diffusées. Parmi celles-ci il faut citer les émissions « Femmes d'Afrique », « Jeunes d'Afrique », « l'Heure du Maître ». Quant aux émissions prêtes à la diffusion, 30 % sont consacrées à des émissions éducatives.

Parallèlement à ces prestations, l'O. C. O. R. A. a, en 1967, « repiqué » et envoyé aux 27 stations, 860 heures de programmes réalisés par l'O. R. T. F. dont 80 % d'émissions culturelles.

Une nouvelle forme d'intervention a été expérimentée tendant à mener sur place certaines actions éducatives. Des missions d'équipes itinérantes ont mis sur pied à titre expérimental, dans certains Etats, une campagne d'éducation rurale par voie radiophonique (Emission « Terre au Soleil » consistant en 50 émissions en français de 45 minutes et 50 émissions en langue vernaculaire de 20 minutes).

Devant le succès de ces émissions il devrait être envisagé d'en étendre le bénéfice aux Etats qui en formulent le souhait tels que le Tchad, Madagascar et la République Centrafricaine.

En ce qui concerne la couverture des émissions en langue française, le secrétariat d'Etat s'est donné pour objectif la diffusion sur le réseau national des Etats des prestations radiophoniques fournies par la France.

Depuis 1955, l'O. C. O. R. A. s'est attaché à assurer la couverture des Etats au moyen de l'émission ondes courtes (schéma type : 1 émetteur de 25 kW O. C. et 1 émetteur de 4 kW O. C. relayés par 1 émetteur de 1 kW O. M.).

Cette première phase est actuellement achevée et le Secrétariat d'Etat, conjointement avec les Etats africains, s'efforce d'améliorer la qualité de l'écoute radiophonique en renforçant les émissions sur ondes moyennes dans les agglomérations et dans les zones à forte densité démographique.

## VI. — **Coopération scientifique.**

Sur les 27.834.288 F de mesures nouvelles des titres III et IV, 10 millions de francs (mesure 04-1-07) sont prévus pour l'accroissement des effectifs de l'O. R. S. T. O. M. C'est, en fait, la seule mesure nouvelle à noter avec, bien entendu, celle qui concerne, au chapitre 41-42, la cession de matériel militaire aux armées nationales (+ 3.700.000 F).

Votre Commission des Affaires culturelles a donc tenu à vous donner ici un bilan complet des activités de l'O. R. S. T. O. M. et des indications précises sur ses moyens en personnel, en équipements et en crédits.

### 1° MOYENS EN PERSONNEL

Les effectifs budgétaires de l'office en 1967 peuvent être résumés par le tableau suivant :

Chercheurs du corps.....	364
Chercheurs détachés .....	94
Elèves chercheurs .....	120
Chercheurs contractuels .....	73
Allocataires de recherches.....	17
Techniciens .....	346
Cadres administratifs .....	143

---

Total ..... 1.157

## 2° MOYENS EN ÉQUIPEMENTS

L'Office dispose à Bondy (70 à 74, route d'Aulnay-93); d'un ensemble de services scientifiques centraux importants. La superficie des laboratoires et annexes couvre 4.025 mètres carrés comprenant des laboratoires intéressant les disciplines suivantes : géophysique, géologie, pédologie, biologie des sols et biologie végétale, phyto-pathologie et zoologie appliquée, biologie et amélioration des plantes utiles, microbiologie, parasitologie, entomologie médicale.

La bibliothèque centrale rassemble plus de 15.000 ouvrages et périodiques.

L'ensemble comprend également des serres, plusieurs ateliers et magasins, une imprimerie.

En Afrique francophone et à Madagascar, l'O. R. S. T. O. M. dispose des installations suivantes : Centre de Yaoundé (1.290 mètres carrés), Bangui (332 mètres carrés), Brazzaville (1.350 mètres carrés), Pointe-Noire (504 mètres carrés), Adiopodoumé (5.320 mètres carrés), Cotonou (80 mètres carrés), Libreville (77 mètres carrés), Tananarive (2.620 mètres carrés), Nosybé (1.482 mètres carrés), Dakar-Hann (946 mètres carrés), M'Bour (470 mètres carrés), Fort-Lamy (365 mètres carrés), Ouagadougou (270 mètres carrés), Niamey (140 mètres carrés).

L'Office dispose également de centres dans les D. O. M. et T. O. M., à Nouméa, Cayenne, Papeete.

## 3° MOYENS FINANCIERS

(Fonctionnement et investissements en 1966, 1967, 1968.)

Le budget total pour l'exercice 1966, s'élevait à 77 millions de francs dont 4,2 millions de francs pour les équipements. Le budget 1967 à 83.976.688 F dont 1.700.000 F pour les équipements. Le projet de budget 1968 atteint environ 90 millions de francs.

## 4° RÉPARTITION ENTRE RECHERCHE FONDAMENTALE, RECHERCHE APPLIQUÉE ET RECHERCHE DE DÉVELOPPEMENT

Les activités de l'O. R. S. T. O. M. sont conçues en fonction de la vocation réglementaire de l'organisme, c'est-à-dire la recherche fondamentale orientée en vue du développement, mais elles sont



déterminées compte tenu des problèmes variés à court ou moyen terme qui se posent actuellement aux Etats. L'O. R. S. T. O. M. est ainsi conduit à aborder, dans le cadre de programmes à long ou moyen terme, des questions dont l'étude revêt une importance vitale pour les pays considérés.

Dans ces conditions, il est assez difficile de distinguer entre les types de recherche : fondamentale, appliquée, développement. Ainsi, par exemple, la reconnaissance générale des sols d'un pays et son levé cartographique au 1/500.000 qui financés sur les crédits généraux de l'O. R. S. T. O. M. seraient généralement classés selon les normes habituelles, dans la recherche fondamentale. Mais en ce qui concerne le Niger, dont l'Office vient d'achever la couverture à cette échelle, elle devrait, selon les mêmes critères, être rangée dans la recherche appliquée car elle a fait l'objet d'un contrat de travail avec le service du Génie rural nigérien et d'un financement local.

En fait, les préoccupations du moyen terme ou du court terme sont étroitement imbriquées dans tous les programmes de recherches de l'O. R. S. T. O. M. Celui-ci entretient avec les structures responsables de chaque pays des rapports constants et étroits et recherche systématiquement des occasions d'actions jointes avec les instituts de recherche appliquée et les sociétés d'intervention qui, elles, débouchent immédiatement dans le concret.

L'activité de l'O. R. S. T. O. M. ne se borne pas à l'exécution de programmes de recherche, mais s'exerce également — et ce n'est pas là un de ses moindres rôles — dans le domaine de la formation de personnels spécialisés en matière de recherche scientifique.

Depuis 1943, plus d'un millier de spécialistes, appartenant à 37 nationalités, ont bénéficié de la formation dispensée par l'Office.

Outre cet enseignement préparatoire à la recherche, l'O. R. S. T. O. M. poursuit des tâches de formation à deux niveaux : des stages pour chercheurs français et étrangers, d'un à plusieurs mois. Chaque année s'effectue une trentaine de stages de ce type. Le second cas concerne la formation des cadres moyens qui intéresse pour sa majeure partie les collaborateurs nationaux au sein des équipes O. R. S. T. O. M. et qui est toujours conduit en accord avec les Gouvernements intéressés.

5° LISTE DES AUTRES ORGANISMES DE RECHERCHE APPLIQUÉE  
ET RECHERCHE DÉVELOPPEMENT

Dans le domaine de la recherche agricole appliquée, ces organismes sont au nombre de neuf :

- I. R. A. T. — Institut de recherches agronomiques et de cultures vivrières ;
- C. E. E. M. A. T. — Centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole tropical ;
- I. R. H. O. — Institut de recherches pour les huiles et les oléagineux ;
- I. R. C. T., Institut de recherches du coton et des textiles tropicales,
- I. F. C. C., Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes,
- I. F. A. C., Institut de recherches fruitières outre-mer,
- I. R. C. A., Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique,
- C. T. F. T., Centre technique forestier tropical,
- I. E. M. V. T., Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux.

6° PAYS DANS LESQUELS L'O. R. S. T. O. M. EXERCE SON ACTIVITÉ

*France* : Laboratoires centraux de Bondy.

*Afrique francophone et Madagascar* :

- Cameroun (Yaoundé),
- R. C. A. (Bangui),
- Congo (Brazzaville et Pointe-Noire),
- Côte-d'Ivoire (Adiopodoumé),
- Dahomey (Cotonou),
- Gabon (Libreville),
- Madagascar (Tananarive et Nosybé),
- Sénégal (Dakar-Hann, M'Bour, Thiaroye, Richard Toll),
- Tchad (Fort-Lamy),
- Togo (Lomé),
- Haute-Volta (Ouagadougou),
- Niger (Niamey).

*Territoires d'outre-mer :*

Nouvelle-Calédonie (Nouméa),  
Tahiti (Papeete).

*Départements d'outre-mer :*

Guyane (Cayenne).

L'Office dispose également de missions auprès d'organismes de recherches nationaux, notamment au Maroc, en Tunisie, au Liban.

7° PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET FORMES DU CONCOURS APPORTÉ PAR L'O. R. S. T. O. M. :

Les recherches *pédologiques* ont constitué une des premières préoccupations de l'Office. Elles ont abouti à des données cartographiques extrêmement importantes concernant les différents types de sols tropicaux sur lesquels, il y a une quinzaine d'années, les études n'étaient encore qu'à l'état d'ébauche. Cependant, dépassant le stade descriptif, il a été possible d'intensifier depuis ces dernières années l'étude des problèmes fondamentaux de pédogénèse, d'évolution et de conservation des sols. Qu'il s'agisse de physique des sols, d'érosion ou de problèmes posés par les sols ferrallitiques et ferrugineux tropicaux, les vertisols et les sols salés... ces différents points font maintenant l'objet d'études approfondies de pédologie expérimentale.

La section *d'hydrologie* a connu le même processus de développement. La détermination des caractéristiques fondamentales des divers régimes hydrologiques, l'accumulation des études sur les bassins représentatifs, les recherches relatives aux précipitations font qu'une partie de la section d'hydrologie de l'O. R. S. T. O. M. est désormais consacrée d'une part au traitement statistique des données, d'autre part à des recherches quantitatives sur le cycle de l'eau, abordant maintenant l'analyse de ces variations par modèles mathématiques.

Novatrice au point que certaines méthodes ont donné lieu à transposition en France, cette œuvre dont les orientations fondamentales vont se précisant, confère à notre pays dans ce domaine une audience internationale croissante dont l'influence s'est notamment manifestée à l'occasion de la préparation et de la réalisation

du programme de la décennie hydrologique promue par l'U. N. E. S. C. O. Elle a valu également à l'O. R. S. T. O. M. d'être appelé à participer à la constitution du Comité franco-québécois d'hydrologie, qui vient de tenir sa première réunion.

L'évolution des sciences de la Terre au cours des dernières années, est également caractérisée par le développement récent de programmes géologiques conçus comme complémentaires aux travaux pédologiques et hydrologiques et comme tels essentiellement centrés sur la géologie et la géochimie de surface. Ils placent au premier rang de leurs préoccupations l'étude du couple altération des roches et sédimentation qu'ils abordent dans un certain nombre de régions privilégiées.

Les travaux de géophysique voient s'achever les levés gravimétriques et magnétiques de terrain qui, entrepris depuis plus de dix ans, couvrent maintenant la totalité de l'Afrique francophone de l'Ouest et Centrale.

Les recherches d'*océanographie* ont reçu une impulsion nouvelle grâce à l'affectation successive au cours des cinq dernières années d'un navire de recherche moderne « le Coriolis » (D. G. R. S. T.) mis en service dans le Pacifique Sud et à Madagascar du « Vauban ».

Ainsi mis en mesure d'envisager dorénavant le développement de son action sur des bases rationnelles, l'O. R. S. T. O. M. a choisi parmi les diverses formes que peut revêtir la recherche océanographique, de mettre l'accent sur le problème général des chaînes alimentaires et sur l'étude quantitative des biomasses, visant ainsi à atteindre un état prévisionnel des données applicables aux pêches.

Les eaux continentales, lacs et fleuves, dont l'exploitation revêt un caractère vital en Afrique, font l'objet de recherches parallèles selon les mêmes thèmes généraux. Une première équipe d'une dizaine de chercheurs est maintenant installée à Fort-Lamy, en raison des intérêts scientifiques aussi bien qu'économiques qui s'attachent à la Cuvette tchadienne.

— dans le domaine des sciences biologiques, ces dernières ont vu la redéfinition des orientations de recherches en fonction, soit des facteurs de fertilité comme c'est le cas pour les programmes de *biologie des sols*, soit de l'amélioration et de la protection des plantes, comme c'est le cas en *botanique et biologie végétale*, en *phytopathologie et zoologie appliquée*. Les recherches sont poursuivies

sur du matériel d'intérêt économique et, chaque fois que c'est possible, concertées (souvent sous la forme d'actions jointes) avec les instituts spécialisés. Les programmes de phytopathologie sont arrêtés sur quelques types limités de maladies ou de parasites choisis pour l'importance des progrès à attendre au niveau de l'application.

Parallèlement, l'Office a complété son éventail d'intervention dans le secteur de la recherche agronomique de base par un programme d'*agronomie générale* qui se développe selon deux axes : l'étude de l'enracinement des plantes et les interactions du sol et de la plante, et l'étude des potentialités agronomiques régionales.

L'avancement des programmes d'*entomologie médicale* a permis d'adjoindre récemment aux études antérieures concernant la transmission du paludisme, de l'onchocercose, et des trypano-somiasés, celles des arboviroses, dans un effort concerté avec les Instituts Pasteur, l'O. M. S., l'I. N. S. E. R. M. Sont d'autre part entreprises d'importantes recherches sur la résistance aux insecticides.

De son côté, la section de *nutrition*, à laquelle une impulsion nouvelle vient d'être donnée, a orienté ses activités vers les trois directions susceptibles d'apporter une réponse au déficit protéique de l'alimentation africaine : établissement de tables alimentaires, technologie alimentaire, maladies d'origine nutritionnelle.

— Constituant le dernier et quatrième grand secteur de l'O. R. S. T. O. M., le groupe des sciences humaines comprend les sections de sociologie et psychosociologie, de géographie, d'économie et démographie, d'ethnologie. Là encore, les grands thèmes retenus sont du domaine de la recherche fondamentale orientée : ils constituent la base scientifique, au sens large, des projets d'aménagements élaborés par les services nationaux du Plan, ainsi que des études de détail exécutées par les sociétés d'intervention et les bureaux d'études.

Certains de ces programmes sont communs à plusieurs sections et débouchent largement sur des actions interdisciplinaires. Eloquent à cet égard est l'énoncé des thèmes retenus pour les différentes sections :

— *sociologie et psychosociologie* : structures des communautés villageoises, structures des comportements économiques en milieux traditionnels, structures urbaines et phénomènes migratoires ;

— *géographie* : études des rapports villes-campagnes, colonisation des terres neuves, études des terroirs ruraux et expressions cartographiques régionales ;

— *économie* : analyse socio-économique en vue du développement régional, industrialisation et son action sur le milieu traditionnel, technique d'enquêtes statistiques lourdes, adaptation des comptabilités régionales et des coopératives au contrôle de la réalisation du Plan.

On notera pour cette dernière section que la préoccupation est principalement d'ordre méthodologique et vise, au-delà des formes traditionnelles de monographie et d'enquête, à obtenir une amélioration systématique des techniques d'analyse et d'approche.

— *démographie* : méthodes de tenue de l'état civil, en vue d'une meilleure utilisation des données qu'il recèle, en relation avec le calcul des taux démographiques essentiels.

La réalisation de pareils types de recherches se serait heurtée à de graves difficultés si l'O. R. S. T. O. M. n'avait trouvé, dans chaque Etat, auprès des services intéressés, les appuis indispensables. Ce sont, en effet, les administrations qui, dans la majorité des cas, détiennent les archives et documents primaires à partir desquels s'élabore la plupart de ces études et il est symptomatique que, constatant l'ampleur nouvelle donnée aux sections de Sciences humaines, les gouvernements se soient attachés à faciliter l'œuvre de l'O. R. S. T. O. M. dans ces divers domaines, allant jusqu'à offrir, dans le cadre de conventions, le concours de leurs propres administrations.

#### 8° L'EFFORT DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES APPLIQUÉES, DE DÉVELOPPEMENT ET DE VULGARISATION DANS LES PAYS DE LA COMPÉTENCE DU SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES CHARGÉ DE LA COOPÉRATION

Des conventions générales de recherche ont été conclues avec la plupart des Etats situés dans la zone d'action du département, elles fixent les modalités d'intervention des instituts et de l'O. R. S. T. O. M. Ces derniers disposent de 101 stations ou centres de recherches d'importance variable où 380 chercheurs et 192 techniciens exercent leurs activités.

Les centres les plus importants sont dotés de laboratoires permettant d'effectuer sur place les analyses et recherches nécessaires. Chaque institut dispose en outre dans la région parisienne de laboratoires et services scientifiques centraux qui constituent la base logistique de l'action menée par les équipes de chercheurs. En 1966, la recherche fondamentale et appliquée disposait pour l'Afrique noire de 163 millions de francs Fr, soit l'équivalent de 8,15 millions de francs C. F. A. Cette somme englobe les agences permanentes Outre-Mer et la quote-part des sièges subventionnés par le F. A. C. La population de l'Afrique francophone et Madagascar était estimée à 33,6 millions d'habitants; si on admet 80 % de population active et 5 personnes par famille, on peut estimer à  $33,6 \times 0,80 \times 0,2 = 5,4$  millions, le nombre de familles intéressées.

Dans ces conditions, les dépenses de recherches relatives au développement rural, se montaient en 1966 à  $8.150/5,4 = 1.500$  F C. F. A. environ par famille et par an. Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet que le revenu agricole annuel des cultivateurs de certains pays comme le Niger ou la Haute-Volta est voisin de 20.000 F C. F. A., il est de 35.000 F C. F. A. à Madagascar.

Quatre pays : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, Madagascar et le Cameroun, représentent plus des deux tiers de l'effort d'ensemble.

#### 9° COMPARAISON DE L'EFFORT FRANÇAIS DE RECHERCHE APPLIQUÉE A CELUI EFFECTUÉ PAR D'AUTRES GRANDES PUISSANCES

Le tableau joint ci-après permet une comparaison des aides au développement rural fournies par divers pays industriels.

Il n'est malheureusement pas possible, la dernière réunion de l'O. C. D. E. l'a fait ressortir, d'individualiser dans cette aide à la production agricole le montant des aides consacrées plus précisément à ces activités de recherche. Toutefois, il convient de noter qu'en Afrique tropicale, les instituts de recherche appliquée français disposent des structures les plus importantes, depuis la quasi-disparition de l'I. N. E. A. C. belge (Institut national pour l'étude agronomique en Afrique centrale). Le statut privé de nos instituts leur a d'ailleurs permis d'accueillir un nombre important de chercheurs belges (21 sur 27 étrangers originaires de la C. E. E.).

Les Etats-Unis, par l'intermédiaire des fondations Ford et Rockefeller, manifestent un intérêt croissant à la recherche tropicale en Afrique et envisagent la création d'une ou éventuellement plusieurs grosses stations dans cette zone.

**Répartition des subventions F. A. C. en 1966 et 1967.**

(En milliers de francs.)

1966	C.T.F.T.	I.E.M.V.T.	I.F.A.C.	I.F.C.C.	I.R.A.T.	I.R.C.A.	I.R.C.T.	I.R.H.O.	C.E.E.M.A.T.	TOTAL	POURCENTAGE
Cameroun .....	164	266	290	965	450	»	200	175	»	2.510	5
Congo .....	234	»	»	»	»	»	»	88	»	312	1
Côte-d'Ivoire .....	570	330	700	1.402	260	580	700	710	»	5.252	11
Dahomey .....	»	»	»	»	489	»	»	565	»	994	2
Gabon .....	520	»	»	»	»	»	»	»	»	520	1
Haute-Volta .....	»	»	»	»	460	»	143	236	»	839	2
Mali .....	»	»	206	»	470	»	483	»	»	1.159	3
Mauritanie .....	»	»	300	»	»	»	»	»	»	300	»
Niger .....	270	210	»	»	514	»	»	»	»	994	2
R. C. A. ....	»	300	»	562	298	»	640	»	»	1.800	4
Sénégal .....	290	1.320	»	»	2.955	»	»	515	»	5.080	11
Tchad .....	»	880	»	»	»	»	900	»	»	1.780	4
Togo .....	»	»	»	»	»	»	284	»	»	284	1
Madagascar .....	764	1.132	348	676	2.403	»	484	97	»	5.904	12
Total O.M..	2.801	4.438	1.844	3.605	8.298	580	3.834	2.326	»	27.727	59
Sièges ...	3.280	2.495	2.417	827	3.715	920	1.774	3.078	790	19.296	41
Total général.	6.081	6.933	4.261	4.432	12.013	1.500	5.608	5.404	790	47.023	100
Pourcentage .....	13	15	9	9	26	3	12	11	2	100	

1967	C.T.F.T.	I.E.M.V.T.	I.F.A.C.	I.F.C.C.	I.R.A.T.	I.R.C.A.	I.R.C.T.	I.R.H.O.	C.E.E.M.A.T.	TOTAL	POURCENTAGE
Cameroun .....	238	298	390	1.105	451	60	207	179	»	2.927	6
Congo .....	219	»	»	»	»	»	»	23	»	243	»
Côte-d'Ivoire .....	640	330	700	1.400	270	580	700	700	»	5.320	11
Dahomey .....	»	»	»	»	487	»	»	426	»	913	2
Gabon .....	550	»	»	»	»	»	»	»	»	550	1
Haute-Volta .....	»	»	»	»	490	»	151	239	»	880	2
Mali .....	»	»	236	»	510	»	496	»	»	1.242	2
Mauritanie .....	»	»	300	»	»	»	»	»	»	300	»
Niger .....	278	210	»	»	514	»	»	»	»	1.002	2
R. C. A. ....	»	321	»	602	318	»	689	»	»	1.930	4
Sénégal .....	303	1.390	»	»	3.160	»	»	589	»	5.422	11
Tchad .....	»	924	»	»	»	»	945	»	»	1.869	4
Togo .....	»	»	»	»	»	»	280	»	»	280	»
Madagascar .....	795	1.211	378	705	2.571	»	494	101	»	6.255	12
Total O.M..	3.023	4.684	2.004	3.812	8.771	640	3.962	2.237	»	29.133	57
Sièges ...	3.646	2.570	2.631	949	4.015	1.530	1.985	3.276	955	21.558	43
Total général.	6.669	7.254	4.635	4.761	12.786	2.170	5.947	5.514	955	50.691	100
Pourcentage .....	13	14	9	9	26	4	12	11	2	100	



**Evolution des ressources globales des instituts et de l'O. R. S. T. O. M.  
de 1961 à 1966.**

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	TAUX de croissance.	
							Sur 5 ans.	Par an.
							(Moyenne.)	
	(En millions de francs.)							
<i>Instituts :</i>								
C. T. F. T.....	5,1	7,3	9,8	11,4	12,7	14,9	192 %	38,4 %
I. E. M. V. T. ....	8,2	9,5	12,7	14,4	14,6	17,3	112 %	22,4 %
I. F. A. C. ....	6,6	7,8	8,8	9,9	11,5	12,9	96 %	19,2 %
I. F. C. C. ....	3,5	4,5	5,5	7,4	9,6	10,4	197 %	39,4 %
I. R. A. T. ....	13,9	17,5	20,0	23,6	23,5	30,5	127 %	25,4 %
I. R. C. A. ....	1,1	1,4	1,5	1,7	2,0	2,2	100 %	20,0 %
I. R. C. T. ....	7,2	8,6	10,1	10,4	11,4	12,4	72 %	14,5 %
I. R. H. O. ....	12,4	13,7	16,4	18,8	20,8	21,4	72 %	14,5 %
C. E. E. M. A. T. ...	»	0,3	0,8	0,6	0,8	0,9	»	»
Services communs .....	»	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	»	»
<b>Total instituts (A).</b>	<b>58,0</b>	<b>70,5</b>	<b>85,6</b>	<b>98,4</b>	<b>112,1</b>	<b>123,1</b>	<b>112 %</b>	<b>22,4 %</b>
<b>Dont :</b>								
F. A. C. (subventions + conventions)...	29,2	35,9	42,5	49,9	54,4	57,9	»	»
F. I. D. O. M. + F. I. D. E. S. ....	2,0	2,7	4,4	4,8	5,9	7,1	»	»
Affaires étrangères. Fonds internatio- naux .....	0,5	0,2	0,9	1,4	2,1	3,1	»	»
Etats (budgets lo- caux) .....	»	0,4	1,0	0,4	0,9	1,1	»	»
Ressources propres.	17,1	20,5	23,6	26,6	32,3	36,3	»	»
	9,3	10,9	13,2	15,2	16,4	17,4	»	»
<b>O. R. S. T. O. M. :</b>								
Budget définitif total (B) .....	43,6	51,7	56,6	69,8	73,6	77,0	76 %	15,2 %
<b>Dont :</b>								
F. A. C. (subvention, fonctionnement) ..	15,9	20,4	22,4	26,2	26,8	34,1	»	»
Education nationale (subvention, fonc- tionnement) .....	1,5	4,3	9,8	9,8	12,4	17,7	»	»
<b>Total subventions (F. A. C. + E. N.).</b>	<b>17,4</b>	<b>24,7</b>	<b>32,2</b>	<b>36,0</b>	<b>39,2</b>	<b>51,8</b>	<b>197 %</b>	<b>39,4 %</b>
<b>Total général (A + B) ....</b>	<b>101,6</b>	<b>122,2</b>	<b>142,2</b>	<b>168,2</b>	<b>185,7</b>	<b>200,1</b>	<b>98 %</b>	<b>19,6 %</b>

**Instituts de recherche agronomique outre-mer. — Moyens en personnel.**

EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1967

	CADRES DE DIRECTION, chercheurs et ingénieurs.				TECHNICIENS supérieurs.			EFFECTIF TOTAL		
	France.	Outre- Mer.	Total.	% F./T.	France.	Outre- Mer.	Total.	France.	Total.	% F./T.
C. T. F. T. ....	33	34	67	49 %	1	33	34	34	101	34 %
I. E. M. V. T. ....	29	73	102	28 %	13	27	40	42	142	30 %
I. F. A. C. ....	40	38	78	51 %	3	12	15	43	93	46 %
I. F. C. C. ....	10	37	47	21 %	6	17	23	16	70	23 %
I. R. A. T. ....	40	86	126	32 %	1	46	47	41	173	24 %
I. R. C. A. ....	17	6	23	74 %	14	5	19	31	42	74 %
I. R. C. T. ....	20	51	71	28 %	1	29	30	21	101	21 %
I. R. H. O. ....	24	55	79	30 %	8	23	31	32	110	29 %
C. E. E. M. A. T. ..	9	»	9	100 %	3	»	3	12	12	100 %
<b>Total .....</b>	<b>222</b>	<b>380</b>	<b>602</b>	<b>37 %</b>	<b>50</b>	<b>192</b>	<b>242</b>	<b>272</b>	<b>844</b>	<b>32 %</b>

**Evolution des effectifs de l'O. R. S. T. O. M. de 1960 à 1967.**

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Chercheurs du corps.....	202	222	208	220	250	280	321	364
Chercheurs détachés .....	100	92	116	111	101	105	94	94
Elèves chercheurs .....	130	99	90	110	120	120	120	120
Chercheurs contractuels .....	89	73	60	60	65	73	73	73
Allocataires .....	»	»	»	»	15	17	17	17
Techniciens .....	144	298	268	277	335	346	346	346
Administratifs .....	117	126	140	140	141	140	143	143
<b>Total .....</b>	<b>782</b>	<b>910</b>	<b>882</b>	<b>918</b>	<b>1.027</b>	<b>1.081</b>	<b>1.114</b>	<b>1.157</b>

Implantations des Instituts.

(Centres et stations.)

PAYS	Nombre stations par pays.	C.T.F.T 1	I.E.M.V.T. 2	I.F.A.C. 3	I.F.C.C. 4	I.R.A.T. 5	I.R.C.A. 6	I.R.C.T. 7	I.R.H.O. 8
Cameroun ....	11	Douala.	Wakwa.	Nyombe.	N'Kolbisson. N'Koemvone.	Yaoundé. Dschang. Guetalé.	»	Maroua. Guetalé (IRAT).	Dibamba.
Congo-Brazza ..	2	Pointe-Noire.	»	»	»	»	»	»	»
Côte-d'Ivoire ..	16	Abidjan. Bouake.	Bouake.	Abidjan. Azaguié. Anguédédou.	Bingerville. Divo. Abengourou.	Bouaké.	Bim- bresso.	Bouaké.	Sibiti. Lamé. Port-Bouet. Dabou. Grand Drewin. Pobé. Semé-Podji.
Dahomey .....	8	»	»	»	»	Cotonou. Niaouli. Ina.	»	Cotonou. Savé. Parakou.	»
Gabon .....	2	Libreville.	»	»	»	N'Toum.	»	»	»
Haute-Volta ..	9	Ouagadougou.	»	»	»	Ouagadougou. Saria. Mogtedo. Farako-Ba.	»	Ouagadougou. Bobo-Dioulasso.	Niangoloko. Saria.
Mali .....	9	»	»	Bamako.	»	Bamako. Kogoni (IRCT). Mopti-Ibetimi. Sotuba Niono.	»	Kogoni. N'Tarla. M'Pesoba.	»
Mauritanie ....	2	»	»	Kankossa.	»	Kaedi.	»	»	»
Niger .....	5	Niamey.	Niamey.	»	»	Niamey. Tarna. Kolo.	»	»	»
R. C. A. ....	6	»	Bouar. Bewiti.	»	Boukoko.	Boukoko. Grimari.	»	Bambari.	»
Sénégal .....	9	Dakar.	Dakar-Hann. Dahra.	»	»	Bambey. Richard-Foll. Sefa.	»	»	Bambey. Darou. Louga.
Tchad .....	3	»	Fort-Lamy.	»	»	»	»	Bebedjia. Tikem.	»
Togo .....	1	»	»	»	»	»	»	Anié-Mono.	»
Madagascar ...	18	Tananarive.	Tananarive. Kianjasoa. Miadana.	Ivolaïna. Majunga.	Ilaka. Kianjavata. Ambanja.	Ambatoube. Lac Alaotra. Antalaka. Bétioky.	»	Tuléar. Tanandava. Majunga. Mandrare.	Ankivanja.
Autres pays...	101 15	9 »	11 Ethiopie.	8 Guadeloupe. Martinique. Guyane. Equateur.	9 Ouganda. Réunion. Antilles.	30 Comores. Réunion. Antilles. Martinique. Guadeloupe.	1 »	19 »	14 Cambodge. Polynésie. Nouvelles - Hé- brides.
	116	9	12	12	12	34	1	19	17

**Aide bilatérale et multilatérale du secteur public au développement agricole dans les pays moins développés (engagements) (1).**

	PERIODE	AIDE	AIDE
		à l'agriculture. (Millions de dollars.)	à l'agriculture en pourcentage des engagements d'aide totaux. (Pourcentage.)
<i>A. — Aide bilatérale.</i>			
Australie .....	Jusqu'en 1966	(2) 19	12
Autriche .....	1963-1966	1	1
Belgique .....	1965-1966	9	5
Canada .....	1962-1965	33	6
Danemark .....	1965-1966	4	22
France .....	1962-1965	(3) 300	8
Allemagne .....	Jusqu'en 1965	322	9
Italie .....	1962-1965	165	23
Japon .....	1962-1965	259	24
Pays-Bas .....	1962-1966	(4) 34	12
<b>Norvège</b> .....	1962-1965	4	22
Portugal .....	1959-1964	(5) 46	15
Suède .....	1962-1965	23	68
Suisse .....	1962-1966	9	15
Royaume-Uni .....	1962-1965	293	15
Etats-Unis .....	1962-1966	1.353	6
<b>Total de l'aide bilatérale..</b>		<b>2.874</b>	<b>8</b>
<i>B. — Aide multilatérale.</i>			
B. I. R. D./S. F. I. ....	1962-1965	423	12
B. I. D. ....	1962-1965	(6) 221	25
C. E. E./F. E. D. ....	1958-1966	249	27
F. A. O. ....	1962-1965	109	100
<b>Total de l'aide multilatérale.</b>		<b>1.002</b>	<b>18</b>

(1) Est également comprise l'aide à la transformation directe, à la fabrication de facteurs de production agricole, à la sylviculture et aux pêcheries.

(2) Non compris l'aide à la Nouvelle-Guinée et à la Papouasie.

(3) Estimations provisoires du Secrétariat, sous-estimant vraisemblablement la position réelle.

(4) Non compris les contributions au titre de l'assistance technique.

(5) Y compris les contributions privées, mais non compris l'aide aux pêcheries.

(6) Non compris les engagements au titre du Fonds de gestion pour le progrès social qui sont compris dans les engagements des Etats-Unis.

## VII. — Coopération technique.

La coopération technique du Secrétariat d'Etat revêt, comme dans les autres pays du monde, essentiellement deux formes :

- L'octroi de bourses ;
- Les missions d'experts.

Avant de les étudier nous parlerons des hommes qui ont la responsabilité de la coopération technique.

## A. — Les hommes.

Les actions de coopération sont menées grâce à un personnel qui peut être classé en trois catégories :

1. Coopérants techniques ;
2. Appelés du contingent ;
3. Volontaires du progrès.

### 1. — LES COOPÉRANTS TECHNIQUES

Le Secrétariat d'Etat à la Coopération fait appel à trois sources de recrutement :

— les anciens corps de la France d'Outre-Mer en voie d'extinction ;

— le détachement de fonctionnaires des différents ministères métropolitains ;

— des contractuels recrutés pour une durée de deux ans, éventuellement renouvelables.

Les niveaux de qualification auxquels ces personnels sont recrutés sont assez variés ; d'une manière générale, il s'agit essentiellement de personnels de catégorie A.

### 2. — LES APPELÉS DU CONTINGENT

Les conditions d'utilisation des volontaires du Service national ne se présentent pas tout à fait dans les mêmes termes selon leurs secteurs d'affectation. Il faut en effet distinguer entre le secteur Enseignement, Formation, Promotion humaine et le secteur d'Assistance technique.

*a) Dans le secteur de l'enseignement,  
de la formation et de la promotion humaine.*

Avec des effectifs pratiquement identiques (1.347 au 1<sup>er</sup> juin 1966 contre 1.367 au 1<sup>er</sup> juin 1967) les conditions d'utilisation des militaires du contingent dans ce secteur ont peu évolué d'une année sur l'autre.

Il convient toutefois de remarquer que la légère diminution du poste Enseignement (public et privé) en 1967 est compensée par l'augmentation des postes Formation et Promotion humaine.

**Répartition des effectifs de V. S. N.  
dans le secteur Enseignement, Formation, Promotion humaine.**

	JUN 1966	JUN 1967
Enseignement .....	908	854
Formation .....	»	75
Promotion humaine.....	»	32
Enseignement supérieur.....	17	11
Enseignement privé.....	422	395
<b>Total .....</b>	<b>1.437</b>	<b>1.367</b>

— L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :

En 1965, une expérience intéressante faisant appel à de jeunes normaliens, a été entreprise et commence à donner d'excellents résultats. Il s'agit de la constitution d'équipes itinérantes, de deux membres chacune, ayant pour mission de donner des conseils aux enseignants africains, de présenter des leçons-types, de montrer l'utilisation du matériel pédagogique écrit ou audiovisuel.

Cette action connaît une extension croissante : c'est ainsi que le nombre des équipes est passé d'une dizaine en 1965-1966 à une trentaine en 1966-1967, et que pour l'année 1967-1968, soixante équipes sont prévues pour lesquelles ont été recrutés 120 jeunes normaliens.

— L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

L'apport des volontaires du S. N. est ici particulièrement utile pour remédier à l'insuffisance des candidatures civiles dans certaines disciplines déficitaires en France même, notamment en lettres et en mathématiques.

En mathématiques, les recrutements ont porté, outre les spécialistes de ces disciplines, sur de jeunes ingénieurs de niveau relativement élevé. Il a été constaté que malgré leur peu d'expérience de l'enseignement, ils pouvaient, grâce à une sélection sévère, s'acquitter convenablement de leur tâche.

En outre, les effectifs destinés à l'enseignement bénéficient de stages de formation pédagogique ; l'un en France, l'autre à l'arrivée dans l'Etat. Dans ce domaine, un important effort a déjà été réalisé et se poursuivra en 1967-1968.

En France, la moitié des effectifs ont suivi un stage en 1966-1967, contre un tiers en 1965-1966.

En Afrique, des stages ont eu lieu dans sept pays en 1966-1967, dans deux seulement en 1965-1966.

— L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ :

Après avoir plus que doublé l'année précédente, les effectifs des volontaires affectés aux établissements de l'enseignement privé ont subi, pour l'année 1966-1967, une légère diminution, passant de 422 à 395.

— L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Quelques appelés justifiant de titres élevés ont été chargés de travaux pratiques dans les Universités africaines.

*Formation :*

L'appel aux jeunes du contingent pour participer à des tâches de formation prend une ampleur de plus en plus grande. Sur les soixante-quinze jeunes affectés à la formation au 1<sup>er</sup> février 1967, on peut citer notamment les cinquante diplômés de l'Institut d'Etudes politiques, diplômés d'Etudes supérieures de Droit, anciens élèves des H. E. C. ou élèves de l'Ecole Nationale d'Administration qui sont actuellement chargés de cours dans les Ecoles Nationales d'Administration, Centres de formation administrative et institutions assimilées.

Un nombre croissant de militaires du contingent, recrutés en fonction de leurs diplômes, mais aussi de qualités particulières et d'une expérience dans le domaine de l'animation et des mouvements de jeunesse, participent à l'organisation et au fonctionnement des services civiques dans les Etats d'Afrique et à Madagascar.

Cette année, une mesure nouvelle a été prise, permettant d'affecter une quarantaine d'entre eux à des mouvements de jeunesse privés (Centre d'entraînement aux méthodes actives, Maisons familiales d'apprentissage rural...).

Une trentaine de jeunes militaires pourront également être affectés à l'Association des Volontaires du Progrès.

b) *Dans le secteur de l'assistance technique.*

L'utilisation des volontaires du Service national dans ce secteur se présente sous un aspect différent. En effet, il n'est pas possible, dans les secteurs techniques ou administratifs, d'utiliser les jeunes comme ressources de substitution autant qu'on a pu le faire dans l'enseignement, certains emplois d'assistance technique — qu'il s'agisse d'emplois de conseil, de contrôle, ou de conception — doivent être tenus par des agents expérimentés ; de même, certains emplois techniques, dans les travaux publics comme dans l'agriculture, requièrent, outre des connaissances théoriques, un solide bagage pratique ; enfin et surtout, sur un plan général, les jeunes militaires du contingent ne peuvent être abandonnés à eux-mêmes ; ils doivent être solidement « encadrés » affectés à des tâches précises et clairement définies, au sein d'équipes bien dirigées.

Si les conditions d'utilisation des militaires du contingent doivent ainsi être clairement posées, il reste qu'ils peuvent constituer une ressource de complément utile et, dans bien des cas, indispensable : c'est l'appoint des militaires du contingent qui a permis d'accroître l'effectif d'assistance technique dans le secteur agricole et dans le secteur de l'infrastructure ; de même, il a été possible, grâce aux militaires du contingent, de pourvoir un certain nombre d'emplois de niveau moyen (conducteurs de travaux par exemple) qu'il avait paru impossible de continuer à confier à des agents civils pour lesquels aucun titulaire africain valable n'avait encore été formé.

L'appel aux militaires du contingent s'est ainsi révélé indispensable, soit dans certains cas pour maintenir notre dispositif, soit dans d'autres, pour l'étendre, soit enfin pour accroître la souplesse de nos interventions.

L'utilisation des militaires du contingent s'est très rapidement développée. Particulièrement importante en matière agricole et en matière de travaux publics, elle a également permis, dans le secteur de la santé, de pourvoir de nombreux postes de médecins et de chirurgiens, et de renforcer les Commissariats au Plan locaux par des équipes d'économistes et de statisticiens.

Le montant global des effectifs dans ce secteur est resté stable.



Mais cette stabilité recouvre une évolution dans trois domaines :

Une augmentation assez nette dans le secteur de l'Administration.

Une diminution dans le secteur infrastructure, qui s'explique en partie par une modification dans le recrutement. En effet, les relèves de mars et de mai 1967 n'ont pas eu lieu car le recrutement tend à se faire, en une fois, en novembre. En outre, pour les Travaux publics, la scolarité de l'école a été augmentée de six mois. Il n'en reste pas moins que certaines spécialités de ce secteur sont déficitaires, en particulier les géologues et les architectes.

Une forte augmentation du nombre des volontaires du Service national affectés à des organismes para-publics (27 sociétés telles que : B.D.P.A., S.A.T.E.C., O.F.E.R.O.M., E.D.F.O.M., O.C.O.R.A., etc.).

L'utilisation des jeunes du contingent par ces organismes est dans l'ensemble une réussite tenant surtout au fait que leur encadrement y est bien assuré, permettant ainsi de rentabiliser au maximum leur activité.

L'expérience des quatre années passées et les sondages auprès des chefs de mission et des responsables des volontaires du Service national font apparaître qu'il ne convient pas de dépasser un pourcentage d'environ 25 % de militaires du contingent par rapport au nombre total des postes d'Assistance technique. Compte tenu de cette limite le Département s'efforce actuellement de définir, par spécialité, le pourcentage optimum de militaire du contingent parmi les Assistants techniques pour développer la formule autant qu'il est possible de le faire sans nuire à la qualité des services.

Il faut par ailleurs, souligner que, très fréquemment des Etats africains font état de besoins insatisfaits en cadres moyens d'exécution (ingénieurs des travaux).

Il n'est pas actuellement prévu que ces emplois puissent être attribués à des militaires du contingent : les jeunes appelés doivent avoir effectué des études d'un niveau supérieur. De plus, la formation des cadres locaux devait dans de nombreux domaines, satisfaire les besoins des Etats.

Toutefois, dans le cas où l'utilisation de jeunes assistants techniques de niveau moyen s'avère réellement utile pour donner une plus grande efficacité à notre dispositif d'aide dans tel ou tel secteur, et notamment dans le cadre d'opérations de développement intégrées, des dérogations assez larges peuvent être consenties à la règle générale.

**Répartition des effectifs par secteurs et pourcentage des volontaires du service national.**

	JUIN 1966				JUIN 1967			
	Agents civils.	Service national.	Pourcen- tage S. N. Total.	TOTAL	Agents civils.	Service national.	Pourcen- tage S. N. Total.	TOTAL
<i>Secteur public :</i>								
Administration .....	966	74	7,1	1.040	865	106	10,9	971
Justice .....	227	»	0	227	200	1	0,1	201
Santé .....	945	48	4,8	993	887	43	4,6	930
Production .....	571	148	23	719	483	147	23,2	630
Formation agricole.....	»	»	»	»	106	10	8,6	116
Infrastructure .....	727	218	23	945	688	151	17,9	839
P. et T.....	349	»	0	349	317	»	»	317
Chemin de fer.....	304	»	0	304	299	»	»	299
Enseignement .....	4.643	908	17,8	5.551	4.941	854	14,7	5.795
Formation .....	»	»	»	»	199	75	27,2	274
Promotion humaine.....	»	»	»	»	20	32	61,5	52
Divers (militaires hors cadre).....	69	»	»	69	52	»	»	52
<b>Total secteur public.....</b>	<b>8.497</b>	<b>1.396</b>	<b>13,6</b>	<b>10.197</b>	<b>9.057</b>	<b>1.419</b>	<b>13,5</b>	<b>10.476</b>
<i>Secteurs para-public et privé :</i>								
Organismes para-publics.....	»	112	»	»	»	165	»	»
Enseignement supérieur.....	»	17	»	»	»	11	»	»
Enseignement privé.....	»	422	»	»	»	395	»	»
<b>Total .....</b>	<b>»</b>	<b>551</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>571</b>	<b>»</b>	<b>»</b>
<b>Total général secteur national.....</b>	<b>»</b>	<b>1.947</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>1.990</b>	<b>»</b>	<b>»</b>

**Coopérants techniques et appelés du contingent.  
Répartition par Etat (juin 1967).**

	CIVILS	APPELES	TOTAL
Cameroun .....	822	107	929
R. C. A. ....	497	94	591
Congo .....	443	63	506
Côte d'Ivoire .....	1.476	220	1.696
Dahomey .....	230	24	254
Gabon .....	399	99	498
Haute-Volta .....	363	96	459
Madagascar .....	1.580	185	1.765
Mali .....	361	53	414
Mauritanie .....	208	51	259
Niger .....	393	105	498
Sénégal .....	1.360	168	1.528
Tchad .....	511	119	630
Togo .....	117	19	136
Organismes communs .....	216	2	218
Congo-Kinshasa .....	67	10	77
Ruanda Burundi .....	14	4	18
	<b>9.057</b>	<b>1.419</b>	<b>10.476</b>

**3. — LES VOLONTAIRES DU PROGRÈS**

Votre Commission est très favorable au développement du corps des volontaires du progrès. Elle l'est en raison du niveau auquel s'exerce leur action et des besoins des pays en voie de développement.

Certes, il est nécessaire d'opérer une sélection sévère car notre coopération culturelle et technique, sous quelque forme qu'elle se présente, n'aura d'efficacité à long terme que si elle est menée par des hommes de valeur incontestée. Mais il n'est pas

certain que le nombre des volontaires du progrès soit limité uniquement par une insuffisante qualification. En fait, l'effectif a été fixé en fonction des ressources financières. Or, sur ce point, nous sommes formels ; il est inadmissible de maintenir au budget de la Coopération des crédits affectés à la cession de matériel militaire, ou bien de créer des mesures nouvelles pour une forme d'action dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas sans pouvoir soulever des critiques, ou bien encore, d'attribuer des subventions d'équilibre alors que sont limités les crédits affectés à ce qui nous paraît être l'action la plus efficace de coopération, à savoir la formation et l'entraînement des hommes dans les *secteurs économiques, sociaux et culturels*.

Votre Commission n'a pas d'objection de principe à ce que des crédits pour cession de matériel militaire ou pour aide budgétaire soient prévus, crédits dont l'utilisation peut être, dans certains cas, favorable au maintien de la stabilité politique des pays en cause, mais il lui semble que ces crédits doivent venir en supplément et ne gêner en rien la coopération culturelle et technique qui est tout à fait nécessaire au développement de ces pays.

a) *Rôle exact des volontaires du progrès :*

Les volontaires du progrès permettent de combler le vide qui existe souvent, dans les pays en voie de développement, entre les populations et les cadres supérieurs envoyés au titre de la coopération : ingénieurs, médecins, enseignants, experts. La mission des volontaires du progrès est ainsi limitée à l'animation des campagnes et au développement de diverses formes d'actions collectives. Vivant tout près des habitants, et dans des conditions proches de ceux qu'ils assistent, les volontaires, regroupés en équipes de trois au minimum, doivent diffuser certaines techniques d'un niveau simple et contribuer à l'évolution des méthodes et des esprits dans le milieu rural.

b) *Modalités de recrutement :*

Compte tenu des conditions très particulières dans lesquelles ils vont vivre et travailler, les volontaires du progrès sont soigneusement sélectionnés. Autant que la technique, comptent, en effet, l'enthousiasme et l'équilibre. De plus, il est nécessaire de préparer les volontaires aux conditions de vie locales.

c) *Nombre des volontaires au 6 novembre 1967.*

Répartition globale :

R. C .A. ....	51
Cameroun .....	46
Côte d'Ivoire.....	55
Gabon .....	107
Dahomey .....	41
Niger .....	49
Tchad .....	51
Togo .....	20
	<hr/>
	420

Répartition par activités :

Agriculture et pêche .....	143
Métiers du bois .....	46
Bâtiment .....	46
Métiers du fer .....	76
Secteur médico-social .....	59
Animation .....	42
Divers .....	8
	<hr/>
	420

Actuellement en formation .....	49
En instance de sélection .....	82

Coût global de l'opération :

Subvention du Département (y compris les frais fixes de l'Association) : 11.270.000 F.

Sur les problèmes des moyens en personnel de la coopération technique, nous ferons les remarques suivantes :

La coopération faite avec des appelés du contingent est nettement moins coûteuse que celle qui est menée par des coopérants techniques. Un rapide calcul permet de chiffrer à près de 53.000 F le coût moyen d'un coopérant et à un peu plus de 25.000 F le coût d'un appelé du contingent. Or, une réduction du service militaire est à prévoir. Cette mesure modifierait très sensiblement

les possibilités d'intervention du Secrétariat d'Etat à la coopération si des crédits nettement plus importants ne lui étaient pas accordés au moment où il sera obligé d'inventer.

Nous savons d'ailleurs que les Etats regrettent déjà la durée trop limitée du séjour des appelés dont l'action ne devient vraiment efficace qu'à la fin de leur service en Afrique. Dans l'hypothèse d'une telle réduction, le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères sera donc amené à généraliser l'octroi de contrats complémentaires, ce qui, en raison des impératifs budgétaires, amènerait à réduire dans une proportion importante le nombre des appelés recrutés pour le service de coopération si des crédits supplémentaires, comme nous l'avons déjà dit, n'étaient pas accordés.

Nous pensons qu'en face de cette éventualité, le Secrétariat d'Etat devrait, avec la D.G.R.C. et la D.C.T., examiner à nouveau, d'une façon très approfondie, le problème des personnels de la coopération.

La coopération culturelle et technique trouve sa finalité dans le développement économique, social et culturel des pays aidés. Il convient donc de mettre à la disposition de ces pays des hommes compétents et adaptés aux tâches qui les attendent. Quels que soient donc les services rendus par les appelés du contingent et les « coopérants techniques », nous pensons que les uns et les autres devraient être soumis à une préparation beaucoup plus longue et nous nous interrogeons même sur la possibilité et l'intérêt de la création d'un corps nouveau de fonctionnaires spécialisés dans la coopération technique.

En tout cas, la solution du problème ne devrait pas être recherchée dans une augmentation des contributions versées par les Etats. Nous l'avons déjà dit dans notre rapport sur les relations culturelles et la coopération technique du Ministère des Affaires étrangères : si, dans une certaine mesure, il est souhaitable de demander aux Etats de contribuer aux dépenses de coopération technique dont ils bénéficient, on ne saurait dépasser une certaine limite, faute de quoi la coopération n'aurait plus aucun sens ou, plutôt, se transformerait en une entreprise de location d'experts.

Actuellement, les pourcentages de la participation des Etats aux dépenses d'assistance technique vont de 10,21 % à 38,70 % ; il ne nous semble pas que l'on puisse aller plus loin.

B. — Les modalités de la coopération technique.

Parmi les différentes formes de coopération technique, nous distinguerons les bourses, les missions d'experts à formation de techniciens, l'étude des conditions du développement, les études techniques portant sur la création d'installations industrielles, de mise en valeur agricole, etc.

1. *Les bourses.*

Les tableaux ci-après récapitulent le nombre de bourses de stage accordées par pays et par secteurs en 1966 et 1967.

En 1968 le nombre de bourses accordées pour des stagiaires de Coopération technique sera voisin de 1.200, avec une prédominance des effectifs dans le secteur économique et technique.

**Bourses de stage. — Coopération technique 1966.**

	SECTEUR administratif et financier.	SECTEUR culturel et social.	SECTEUR économique et technique.	TOTAL
Cameroun .....	99	55	21	175
Centrafrique .....	24	4	6	34
Congo .....	43	38	14	95
Côte-d'Ivoire .....	47	43	19	109
Dahomey .....	15	23	23	61
Gabon .....	10	7	5	22
Haute-Volta .....	17	22	5	44
Madagascar .....	98	51	64	213
Mali .....	32	19	14	65
Mauritanie .....	13	3	4	20
Niger .....	19	12	4	35
Sénégal .....	28	16	7	51
Tchad .....	7	2	4	13
Togo .....	21	26	6	53
<b>Total .....</b>	<b>473</b>	<b>321</b>	<b>196</b>	<b>990</b>

Bourses de stage. — Coopération technique 1967.

	SECTEUR administratif et financier.	SECTEUR culturel et social.	SECTEUR économique et technique.	TOTAL
Cameroun .....	124	50	70	244
Centrafrique .....	37	13	9	59
Congo .....	34	21	31	86
Côte-d'Ivoire .....	69	28	42	139
Dahomey .....	14	38	28	80
Gabon .....	32	5	9	46
Haute-Volta .....	57	28	22	107
Madagascar .....	88	43	95	226
Mali .....	10	22	26	58
Mauritanie .....	22	15	17	54
Niger .....	26	25	9	60
Sénégal .....	23	12	25	60
Tchad .....	19	11	6	36
Togo .....	27	21	18	66
Total .....	582	332	407	1.321

2. Missions d'experts.

Depuis le début de 1967, on dénombre cent vingt missions d'experts auprès des administrations proprement dites et une vingtaine auprès des entreprises, le plus souvent des sociétés d'Etat.

Les missions auprès des administrations des Etats africains et malgache, sont sollicitées, le plus souvent, sur des problèmes d'organisation des structures et dans des secteurs techniques, si bien que les experts envoyés par le Secrétariat d'Etat ne se substituent d'aucune façon aux assistants techniques en fonction dans ces administrations.

La plus importante et la plus absorbante d'entre elles est pour quelque temps encore, la mission qui a été chargée de conseiller le Gouvernement du Mali dans l'application des accords franco-maliens.



Certaines de ces missions ont également pour but de juger de l'opportunité et des modalités d'une assistance technique française auprès des administrations demanderessees.

Rares sont encore les missions d'experts auprès d'entreprises proprement dites. Il se pourrait, cependant, que certains Etats qui ont à faire face à des problèmes de développement industriel recourent au concours temporaire d'experts-consultants du Secrétariat d'Etat pour créer des industries. Dans cette occurrence, les experts seraient placés plutôt auprès de bureaux de développement industriel ou de sociétés de financement.

Les missions qui sont intervenues jusqu'à présent relèvent, le plus souvent, de la réorganisation comptable dans des sociétés de commercialisation ou d'aménagement ou encore de mise en valeur. C'est d'ailleurs un problème important qui révèle l'insuffisance de cadres nationaux capables d'organiser et de prendre en charge la gestion de ces sociétés.

Il convient de mentionner, à cet égard, deux Etats où les missions d'experts sont un appui indispensable du Secrétariat d'Etat pour l'action qu'il y a entreprise. Il s'agit du Congo-Kinshasa où, auprès de l'Office des transports congolais (C. T. R. A. C. O.), une action d'organisation comptable est poursuivie depuis trois ans maintenant, en même temps qu'une assistance dans le secteur des activités techniques de l'Office ; le second Etat est le Mali où une mission d'experts-comptables et financiers ainsi que de conseil en organisation a été placée auprès du Gouvernement afin de réorganiser les sociétés d'Etat. Cette mission en est encore à ses débuts.

Les crédits affectés par le F. A. C. aux missions d'experts ont été fixés à 4.500.000 F en 1967. Un crédit d'égal montant est prévu sur les ressources du chapitre 36-41, pour la poursuite de ces actions en 1968. Ce montant correspond aux besoins annuels calculés sur la base de 300 mois-experts de haute qualification.

### 3. *Formation de techniciens.*

Les objectifs du Secrétariat d'Etat sont de rajeunir, de renouveler et de valoriser l'ensemble des personnels de l'Assistance technique. Les actions entreprises dans ce but comportent :

— les stages et les voyages d'incitation à l'intention des jeunes techniciens français en fin d'études susceptibles de participer à des tâches de coopération dans les secteurs les plus déficitaires ;

- la formation de spécialistes ;
- les stages d'information avant le départ des assistants techniques, et notamment des appelés du contingent volontaires pour la coopération technique ;
- les stages de perfectionnement et de recyclage à l'usage des assistants techniques déjà en fonction afin de les mettre en mesure de jouer avec une plus grande efficacité le rôle qui leur est dévolu.

Parmi ces diverses actions, il convient de souligner une réalisation originale du Secrétariat d'Etat en matière de formation et de perfectionnement de planificateurs.

Au moment de l'indépendance des nouveaux Etats d'Afrique noire francophone, les conditions propres au développement économique et social des pays assistés, le souci que les bailleurs de fonds manifestaient d'une utilisation rationnelle de leur aide, avaient justifié l'adoption de solutions économiques planifiées. Le nombre de techniciens français de la planification disponibles ne dépassant pas quelques unités, il a été créé, en 1960, le Centre de perfectionnement pour le développement et la coopération économique et technique (C. P. D. C. E. T.).

Le C. P. D. C. E. T. a pour objectif de former et de perfectionner des agents de l'Administration française désireux de travailler dans le secteur de la coopération technique. Cette formation, de neuf mois, est dispensée à 15 ou 18 fonctionnaires ou contractuels qui pourront par la suite conseiller des Ministres du Plan ou des Affaires économiques, ou être chargés de la mise en forme de projets pour le compte de la coopération bilatérale française, ou éventuellement, d'organismes internationaux.

La Direction du Centre est assurée par des fonctionnaires du Conseil d'Etat, du Commissariat général au Plan, du Ministère des Affaires étrangères ou du Secrétariat d'Etat, engagés par ailleurs dans l'action administrative. Cette formule tend à assurer une symbiose aussi étroite que possible entre la marche des services et les enseignements du Centre.

Le budget du Centre, pour l'année 1967, a été de 319.250 F. Le même budget sera reconduit en 1968. Au total 3:626.700 F ont été consacrés en 1967 par le F. A. C. (Titre III, chapitre 36-41) au

financement des actions de formation et de perfectionnement des personnels de coopération technique. Cette somme se répartit comme suit :

— stages d'incitation et voyages d'études pour les élèves des grandes écoles.....	400.000 F.
— stages de formation (Instituts de recherche scientifique et technique, S. A. A. T. - I. N. S. E. E.).	1.526.700
— stages de perfectionnement de l'Assistance technique et d'information des Appelés du contingent .....	1.700.000

#### 4. *Etude des conditions du développement.*

Afin d'assurer aux Etats africains et malgache le développement économique optimum auquel ils peuvent prétendre grâce à une utilisation rationnelle des facteurs de production rares (capitaux, personnel qualifié, etc.), le Secrétariat d'Etat apporte son appui à l'emploi par les responsables économiques de ces pays de la planification :

— avant l'élaboration du Plan, grâce à une aide pour l'évaluation des ressources, sous forme d'études, soit d'une situation présente (par exemple recensements industriels actuellement en cours dans presque tous les Etats), soit de possibilités de productions déterminées, soit de développement régional ; il encourage également la synthèse des connaissances acquises par l'élaboration d'une comptabilité économique nationale (la plupart des Etats disposent ainsi de comptes récents, année 1963, ou 1964, parfois 1965) ;

— au cours de l'élaboration des plans, l'aide représente à la fois un apport d'expérience grâce à une méthode de planification adaptée aux conditions africaines, et un appoint en experts qualifiés. Tous les Etats intéressés disposent à l'heure actuelle de plans, et certains d'entre eux ont entamé ce qu'il est convenu d'appeler une « deuxième génération » de planification qui tient compte des leçons tirées de l'exécution de précédents plans ; l'action du Secrétariat d'Etat s'oriente de plus en plus vers une coordination régionale des plans, afin d'élargir des marchés trop restreints lorsqu'ils se limitent aux frontières d'un seul Etat ;

— que ce soit au cours de l'élaboration, ou au moment de l'exécution des plans, le Secrétariat d'Etat s'efforce d'assurer aux Etats le moyen de préparer et de sélectionner les opérations d'investissement qui influenceront le plus favorablement sur le développement : préparation d'avant-projets, évaluation de leurs implications et de leurs conséquences, élimination des opérations incompatibles, classement, regroupement en programmes cohérents ; cette cohérence est obtenue non seulement à travers des études de dossiers ou des prêts d'experts, mais aussi au niveau des décisions de financement par le F. A. C. qui intéressent de plus en plus des programmes intégrés.

Au total, 1.129.000 F ont été consacrés à ce type d'action, dans le cadre du programme d'études générales financé sur les ressources du chapitre 68-91 (titre VI).

5. *Etude technique portant sur la création d'installations industrielles de mise en valeur agricole, etc.*

Le développement économique reposant évidemment sur l'exécution de projets, le Secrétariat d'Etat a porté son attention sur la recherche d'opérations possibles et la mise en forme des projets correspondants. L'expérience a, en effet, prouvé que les Etats africains éprouvaient moins de difficultés à bâtir des objectifs généraux de production, qu'à préparer (au moins dans le secteur productif) les opérations concrètes qui pourraient permettre d'atteindre ces objectifs.

Cette aide revêt la forme :

— de financement d'études par des sociétés spécialisées, en vue de l'élaboration d'un projet particulier (par exemple, usine de fabrication de pneumatiques pour cycles en Haute-Volta) ;

— d'examens (par les experts du Secrétariat d'Etat) de dossiers préparés par les Etats ;

— d'aide aux organismes multinationaux qui essaient d'aborder le problème de l'industrialisation, en examinant, à l'intérieur d'une zone de plusieurs Etats les possibilités d'industrialisation découlant d'une évaluation du marché futur : aide à la Communauté économique européenne pour son étude sur les possibilités d'industrialisation.

sation dans les Etats associés, aide à la Commission économique pour l'Afrique des Nations-Unies sur les possibilités industrielles des sous-régions africaines, aide à l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale pour l'harmonisation industrielle des cinq Etats intéressés, aide à l'Entente, etc. ; de telles études aboutissent, dans la plupart des cas, à des avant-projets qui pourront servir ensuite de base à la préparation de dossiers définitifs, après études complémentaires de « factibilité » et d' « engineering ».

369.400 F ont été consacrés en 1967 à ce type d'action, dans le cadre du programme d'études générales financé sur les ressources du chapitre 68-91 (titre VI).

### Conclusion.

Budget sans changement appréciable par rapport à celui de l'année dernière, sauf en ce qui concerne la recherche scientifique et technique, donc risque de réduction de notre action de coopération culturelle et technique dans des pays auxquels tant de liens nous attachent, tel est, mes chers Collègues, l'objet de nos méditations et de nos craintes.

Comme nous avons tenu à le souligner dès le début de ce rapport, la partie n'est pas gagnée, comme on le croit trop facilement, de notre expansion linguistique et culturelle en Afrique. Ce n'est ni par vanité ni par « volonté de puissance » que nous désirons que notre langue soit comprise, parlée, écrite en Afrique ; ses peuples ont besoin d'une langue véhiculaire, langue qui d'ailleurs est souvent mieux apprise lorsque son enseignement vient se greffer sur la connaissance d'une langue vernaculaire.

Nous n'avons pas voulu aborder ce problème complexe. Nous dirons seulement qu'il n'y a pas antinomie réelle entre l'avenir de notre langue en Afrique dite d'expression française et l'affermissement, le développement des langues vernaculaires ; nous pensons qu'il serait souhaitable, comme certains pays l'ont déjà fait (Madagascar et la Mauritanie) que l'enseignement de ces langues soit introduit dans les trois ou quatre premières années de l'enseignement primaire.

Quelques grandes langues : l'arabe, le peul, le wolof, l'haoussa, le malgache, etc., peuvent jouer un rôle très utile pour le développement culturel des pays que nous devons aider.

Nous souhaitons que soient développées les recherches scientifiques qui permettront de fixer ces langues. Nous pourrions citer à titre d'exemple le très grand succès obtenu par l'Union Soviétique dans le domaine culturel, et plus précisément l'expansion linguistique russe dans toutes ses Républiques, grâce précisément à l'effort accompli par elle pour la fixation des langues vernaculaires.

Coopération culturelle et coopération technique nous paraissent, comme dans le reste du monde d'ailleurs, intimement liées.

Quant à la finalité de cette coopération et à la façon dont elle s'ordonne à l'ensemble de notre politique sans être aucunement *subordonnée* ni au « prestige » national, ni aux intérêts économiques, nous nous permettons de renvoyer à l'avis que nous avons eu l'honneur de présenter sur les crédits de la Direction générale des Relations culturelles et de la Direction de la Coopération technique. Les principes semblent, en effet, devoir être les mêmes car la coopération technique et culturelle forme un *tout* justiciable d'une seule et même politique.

La satisfaction des besoins d'enseignement technique, de formation professionnelle, en Afrique comme dans beaucoup de pays qui cherchent à se développer d'une façon autonome, ne souffre point de retardement, pas plus d'ailleurs que l'étude d'une langue véhiculaire. Notre Assemblée devra donc être attentive au prochain budget de la Coopération. Nous demandons instamment au Secrétariat d'Etat à la Coopération de maintenir et, si possible de développer, les actions de coopération culturelle et technique dans les Etats d'Afrique d'expression française.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission donne un avis favorable à la demande de crédits qui vous est présentée pour la Coopération.